



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 7 décembre 2017 à 18h30
Séance de relevée du jeudi 14 décembre 2017 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Pierre Butty
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV » et www.vevey.ch**

09-10 / 2017

M. le Président ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

Séance du 7 décembre 2017

86 présents, 14 excusés.

Séance du 14 décembre 2017

81 présents, 19 absents dont 1 sans excuse (M. J.-Y. Marchesi).

2. Adoption de l'ordre du jour

Au point 19 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont déposés :

- Interpellation de Mme F. Despot intitulée « De l'intérêt et du coût d'une brochure d'information »
- Postulat de M. H. Gyger intitulé « Barrières sans ceintures de sécurité ! »
- Interpellation de Mme C. Gigon intitulée « Intégration encore et encore ! »
- Interpellation de M. A. Stan intitulée « Collège « Claude Nicollier », de Vevey »
- Interpellation de M. P. Bertschy intitulée « Présentation, plaidoyer ou prosélytisme ? »
- Interpellation de M. S. Molliat intitulée « Situation parking derrière la gare »

L'intitulé du point 7 a amputé M. V. D'Angelo de son prénom. Le titre du point 17 est erroné à sa première ligne ; il s'agit de la Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté à l'unanimité tel que modifié.**

3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de M. Y. Luccarini annonçant sa démission du poste de délégué suppléant du Conseil intercommunal du SIGE. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance
- Un recours a été déposé le 1^{er} décembre dernier par Mme M. Gonzalez Moya, MM. S. Pilet et A. Gonthier visant à annuler la décision prise par le Conseil communal le 9 novembre 2017 de considérer comme irrecevable l'initiative intitulée « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! ». Copie de ce courrier a été adressée au Président par la Préfecture, qui l'a reçue au nom du Conseil d'Etat. Les raisons données sont d'une part le manque de bases légales, d'autre part parce que la procédure suivie n'a pas permis de modifier le postulat jusqu'à sa prise en considération. M. le Président a reçu jeudi 7 décembre un courrier de M. A. Gonthier qui présente ses excuses pour ne pas avoir averti le Conseil ni son président avant que ce courrier ne soit transmis par la Préfecture.

- 2^{ème} édition de Syndics Riviera Info, communication municipale C37/2017, brochure Montreux-Vevey Tourisme, lettre du Service culturel et brochure de synthèse concernant les états généraux de la culture. Ceux-ci aboutiront à un nouveau document de politique culturelle qui sera soumis au Conseil communal d'ici juin 2018 sous la forme d'un préavis

4. Communication(s) du Bureau

Néant.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017

Mme la Syndique tient à clarifier ses propos en page 6 :

« Je vous ai indiqué que je ne suis pas membre du comité de la Fête des Vignerons, mais dans les faits je voulais dire du Conseil, car l'organe de décision de la Fête des Vignerons, c'est le Conseil de la Fête des Vignerons. Je tenais à clarifier ce point, car ni mes collègues ni moi ne sommes membres du Conseil de la Fête des Vignerons, ni d'aucune des commissions s'occupant de l'organisation de la Fête des Vignerons ».

M. A. Gonthier apporte des précisions sur le traitement de la motion de M. S. Pilet intitulée « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » (point 10, page 3) et demande des corrections.

M. le Président indique qu'il n'a pas corrigé par écrit le document du Bureau ; il l'a fait de tête en remplaçant à chaque fois « motion » par « postulat » puisqu'il ria su que la motion était transformée en postulat qu'au moment de sa lecture. On peut donc dire effectivement qu'il a modifié le texte écrit du rapport du Bureau, mais il était bien obligé de le faire. Par ailleurs, l'avis que M. A. Gonthier considère comme avis de droit n'est pas une citation textuelle de quoi que ce soit. Il n'a donc pas engagé le juriste du SCL. Ce qui est vrai, c'est que l'administration du patrimoine immobilier privé de la commune est de compétence municipale, selon la loi sur les communes. Une motion sur le sujet paraît donc difficilement recevable. Il a estimé que le postulat, pour les mêmes raisons, paraissait lui aussi difficilement recevable. Il constate pour sa part que le recours reprend d'une part la motion, sous le titre de motion de Vevey Libre, et le rapport du Bureau, qui reprend aussi le terme de motion. Ce n'est donc pas non plus ce qui a été dit et présenté au Conseil communal. Il ne s'oppose pas au fait qu'on précise dans le procès-verbal qu'il a lu un rapport du Bureau qui était modifié par rapport au document écrit initialement. *(Il a fourni par la suite, pour annexe au procès-verbal du 9 novembre 2017, le texte ainsi modifié pour être fidèle à ce qui a été lu au Conseil)*

Suite à cette intervention, le procès-verbal est modifié de la manière suivante : *M. le Président estime que le fait que ce soit un postulat ou une motion ne change pas grand-chose à ce qu'il va lire au sujet de la recevabilité de l'objet, puis il donne lecture de la position du bureau, adaptant oralement le texte original en remplaçant le mot « motion » par celui de « postulat ». Ce texte tel qu'il a été lu, donc adapté au pied levé à partir de la version écrite initialement discutée par le bureau, est joint en annexe au présent procès-verbal.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017 est adopté à une très large majorité (trois abstentions), tel que corrigé**, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal, en remplacement de M. Umberto Dragone (PLR)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Peter Keller, né le 30 avril 1943 et domicilié au chemin de Mémise 9, en remplacement de M. Umberto Dragone, membre du groupe PLR, démissionnaire

7. Préavis sur réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo intitulé « Le mouvement c'est la santé! » (2017/RP22)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
<u>Membres :</u>	PS	M.	Henok Gyger
	UDC	M.	Cihan Kirisci
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	PDC	M.	Lino Lonardo
	VER	Mme	Jennyfer Vincent Crudo
	PLR	M.	Jacques Zaugg

<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Thomas Delavy
	VER	M.	Andreas Foster
	DA	Mme	Elodie Lopez
	PLR	M.	Ambroise Méan
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	UDC	M.	Werner Riesen
	VL	M.	Xavier Righetti

8. Préavis sur réponse au postulat de M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets sur la Riviera » (2017/RP23)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	M.	Clément Toluoso
<u>Membres :</u>	VL	M.	Olivier Casellini
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PS	Mme	Isabel Jerbia
	PLR	M.	Christophe Ming
	UDC	Mme	Norma Riesen
	PDC	M.	Martino Rizzello
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PDC	M.	Louis Buttica
	PLR	M.	Antonio Cambes
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	VER	Mme	Sophie Métraux
	VL	M.	Olivier Schorer
	DA	M.	Alexandre Vallotton

9. Rapport sur budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2017/P18)

Rapport lu par Mme Elodie Lopez

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis municipal no 18/2017 du 27 septembre 2017 sur le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10. Rapport sur budget du Fonds culturel Riviera (2017/P19)

Rapport lu par Mme Anna lamartino

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis municipal no 19/2017 du 25 octobre 2017 sur le budget 2018 du Fonds culturel Riviera,
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2018 du Fonds culturel Riviera.

11. Rapport sur budget communal pour l'année 2018 (2017/P20)

Rapporteur : M. Philippe Herminjard, président de la commission des finances

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour l'étude du budget 2018.

M. E. Rivier, municipal, présente, en préambule à la discussion, divers tableaux qui permettent de mieux appréhender le budget 2018. Ces documents sont joints en annexe au présent procès-verbal.

M. Ph. Herminjard remarque que la commission a tenu cinq séances, plutôt longues, mais l'esprit de travail était serein et la commission a pu débattre dans des conditions optimales.

M. le Président a été quelque peu perturbé par l'annexe 1, qui liste les amendements de la commission des finances acceptés le 13 novembre 2017. Des amendements ont au final été refusés, d'autres acceptés. C'est donc bien le tableau de l'annexe 2 qui fait foi.

M. Ph. Herminjard indique que cette première annexe permet de voir l'évolution des amendements au fil des discussions. Pour la compréhension du débat, il était utile de présenter cette annexe, même si cela rend la lecture peut-être un peu difficile.

M. le Président passe la parole aux groupes politiques pour une déclaration d'intention générale sur le budget.

M. W. Riesen constate qu'au lieu d'organiser un audit pour créer des synergies cruellement absentes à l'heure actuelle ou proposer des vraies mesures d'économies, comme préconisé lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition, les philosophes et poètes ont fait leur entrée dans la Ville de Vevey, formant ainsi le cercle des poètes disparus. Mais la seule chose qui disparaît par un tour de magie de la Municipalité, c'est l'argent des citoyens. Même en augmentant les impôts, diverses taxes, sans compter la péréquation financière qui embellit d'un point de vue comptable les finances de la commune, les comptes présentent toujours un rouge vif. Pourquoi une majorité du Conseil communal ne se rend-elle pas compte qu'elle met un nombre important de citoyens en difficulté ? M. le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard parlait, lors du débat concernant les soins dentaires, de Mme du Nord, retraitée, qui fait partie de la classe moyenne, laquelle n'a juste plus le droit à des subsides. Son revenu ne lui permet donc pas de s'octroyer des soins adéquats. Est-ce la vision préconisée par la majorité du Conseil à l'attention des Veveysans ? Au vu des circonstances, le groupe UDC recommande donc de ne pas entrer en matière sur le projet de budget.

M. L. Lavanchy rappelle qu'à part l'UDC, tous les groupes ont très majoritairement soutenu l'augmentation de trois points d'impôts pour que la commune puisse répondre aux besoins des habitants dans tous les domaines sans développer un déficit trop perturbant. Avec environ un million de déficit prévu, les mesures d'économie proposées par la Municipalité permettent pratiquement un excédent de revenus l'an prochain, si l'on suit l'argument du municipal des finances, selon qui les comptes sont pratiquement toujours meilleurs d'un à trois millions que le budget voté. Si nous demandons aux Veveysannes et Veveysans des efforts, nécessaires, l'augmentation d'impôts ne doit pas signifier une stagnation ou une péjoration des prestations et un stress supplémentaire pour le personnel communal. Comment équilibrer nécessités financières et besoins humains ? Trois chemins coordonnés : maintenir l'essentiel, éviter l'inutile et donner l'exemple. Décroissance-Alternatives ne s'oppose pas à des coupes budgétaires, mais il faut bien cibler lesquelles. Parce que les coupes proposées sont de diverses natures et pas du tout égales entre elles. On peut par exemple supprimer facilement ce qui ne lèse personne, comme un éclairage supplémentaire des rues en décembre, alors que les commerces illuminent déjà largement leurs vitrines et devantures. Cette simple mesure permet déjà d'économiser plus de fr. 100'000.-- dans le domaine ultrasensible de l'énergie. On peut aussi plafonner les dépenses d'eau, d'énergie et de combustibles dans notre Cité de l'énergie à la hauteur de ce que nous avons dépensé en 2016, et non les augmenter de 10% comme le propose la Municipalité. Cela représente fr. 313'000.-- de charges en moins, sans que personne n'en pâtisse. Ces deux mesures simples n'ont pas obtenu l'adhésion de la commission des finances. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, Décroissance-Alternatives reviendra sur certaines de ces économies, possibles et souhaitables, qui permettront d'éviter de vraies coupures de prestations aux dépens des vivants en particulier dans la culture, l'animation de jeunesse ou la bibliothèque. Une augmentation des rentrées doit aussi servir à aider ceux qui ont le plus de difficultés, par exemple en ne diminuant pas les dépenses du service dentaire. Si le Canton prend à sa charge une part plus grande des contributions, profitons-en pour améliorer les prestations du service dentaire au lieu de les diminuer en symétrie. Enfin, les augmentations de rentrées doivent aussi aider pour une part à répondre à de véritables besoins. Voilà pourquoi Décroissance-Alternatives proposera une augmentation de budget de 9,87 % au profit des familles, dans les secteurs d'accueil des enfants, unités d'accueil et garderies, où l'offre est insuffisante et les demandes très fortes. Il en va de

même dans le secteur animation, où, là, Décroissance-Alternatives s'oppose à la diminution du budget global. En résumé, économies sur du matériel, parfois superflu ou prévu trop large, maintien ou amélioration pour les services aux êtres humains sont les deux axes qui guideront Décroissance-Alternatives lors de l'examen du budget communal 2018.

M. C. Bussy pense lui aussi qu'il est important d'arriver à un débat qui soit serein, mais surtout qui donne des solutions solides. Le groupe socialiste avait pris l'engagement d'accepter une économie d'un million de francs pour autant que les trois millions d'impôts supplémentaires soient acceptés. Il est de la responsabilité de chacune et chacun, donc aussi de la gauche, de construire une commune solide et de défendre des prestations qui soient durables. Le risque, si ce budget est refusé, c'est qu'il faille non pas faire des économies, mais des coupes. Couper, c'est refuser des prestations à des habitants, c'est leur enlever quelque chose. Economiser, c'est faire les choses de manière différente, parfois plus créative, plus inventive et souvent plus durable parce que cela amène à des solutions pérennes. C'est ce que la Municipalité s'est attelée à faire en démontrant qu'avec des solutions intelligentes il était possible de trouver encore un million de francs. Refuser ce budget signifierait des coupes excessivement douloureuses pour les habitants, qui auraient des conséquences dramatiques pour certains. C'est pourquoi le groupe socialiste s'engage à construire, avec tous les bords politiques, une majorité pour ce budget et, dans cet esprit, accepte cette économie d'un million de francs. Certains amendements de la commission des finances l'ont cependant interrogé, notamment la contribution de solidarité des municipaux. Dans un certain esprit de partage des efforts, cette mesure peut paraître juste au premier abord. Mais les jetons de présence des conseillers communaux n'équivalent pas le salaire d'un municipal. Ce salaire, le municipal doit travailler pour l'obtenir, et vu les différentes problématiques qui touchent notre commune actuellement, il doit travailler dur. Ce salaire est un droit. Tout à coup, pour le même travail, on veut lui retirer 3% de ce salaire, ce qui signifie aussi une diminution du second pilier. Le groupe socialiste trouve que ce n'est pas correct envers ces employés que sont aussi les municipaux même si, d'un point de vue légal, ils ne doivent pas tout à fait être considérés ainsi. Le groupe socialiste combatta donc certains amendements, mais à la fin il soutiendra ce budget.

M. A. Stübi rappelle que, lors de la votation sur le taux d'imposition, le groupe des Verts a dit qu'il acceptait le paquet proposé au Conseil dans son ensemble, mais aussi que les économies devaient être des mesures d'efficacité qui n'amènent pas des coupes déraisonnables de prestations. Ce qui est intéressant aussi, c'est ce que l'on dégage comme autofinancement. On voit ici que les augmentations demandées à la population servent en particulier à dégager trois millions supplémentaires d'autofinancement qui permettent de planifier l'avenir, ce qui est fort agréable. Dans ce sens, le groupe des Verts soutiendra le budget proposé et une partie des amendements de la commission des finances, sauf ceux qui, de son point de vue, amènent des coupes non raisonnables de prestations. Les propositions de la commission des finances, même en augmentations de charges, représentent fr. 60'000.--. C'est la grosseur du trait quand on parle d'un budget de 150 millions. Il peut donc dire que le groupe des Verts acceptera le budget tel qu'il est présenté.

M. S. Molliat remarque que les deux éléments importants de ce budget sont d'une part l'effort budgétaire de la Municipalité de 1,2 millions de francs, qu'il convient de saluer, d'autre part l'augmentation de recettes de 2,7 millions due au taux d'imposition passant de 73 à 76 points. Vevey continue de présenter un déficit chronique ; cependant, celui de 2018 sera le plus faible de ces dernières années. Ce déficit est amplement contrebalancé par un montant d'autofinancement de l'ordre de 8,5 millions de francs. Le montant d'autofinancement est le chiffre fondamental d'un budget communal. Ce budget vise à limiter le plafond d'endettement de cette législature à un montant inférieur à 250 millions, alors que le chiffre de 300 millions était initialement articulé. Ainsi, nous devrions passer d'une situation financière délicate à une situation relativement stabilisée. Le groupe Vevey Libre estime que ce budget est tout à fait acceptable. Dès lors, et sous réserve d'importantes modifications qui pourraient être apportées au cours du débat, il acceptera ce budget 2018 à l'unanimité.

M. P. Bertschy indique que le groupe PLR soutiendra de manière générale le budget présenté par la Municipalité. Pour le vote, il attendra par contre de voir les amendements proposés par le Conseil communal. Il convient toutefois de remercier la Municipalité, les chefs de service ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs qui ont analysé et cherché le moyen de trouver quelques économies. C'est une lourde tâche, cela a un impact important sur leur travail au quotidien.

M. M. Rizzello tient tout d'abord à relever que le budget 2018 prévoit un autofinancement important. Le PDC est toutefois divisé. D'un côté, l'ensemble du groupe salue les efforts fournis pour trouver des économies et respecter les promesses faites lors de la séance sur l'arrêté d'imposition. D'un autre côté, certains membres étaient et sont opposés à une augmentation des impôts. Dès lors, le groupe PDC attendra de voir comment évolue le débat, quels sont les amendements qui seront acceptés, avant de prendre position.

Au vote, la demande de non entrée en matière de M. W. Riesen est refusée à une très large majorité (cinq avis favorables et deux abstentions).

La brochure du budget est ensuite examinée dans le détail. Les amendements dont il est fait état ci-après sont tous soutenus réglementairement.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 100.3185 Retransmissions télévisées des séances du Conseil communal
Proposition d'amendement à fr. 37'000.-- de la commission des finances
Proposition de sous-amendement à fr. 45'000.-- de la commission des finances

M. Ph. Herminjard indique que, si cette question paraît comme un thème technique, cela s'est vite avéré, au sein de la commission des finances, comme un débat très politique, au sens noble du terme, et non pas politisé. Derrière ce thème se cachait la volonté de chaque groupe d'informer au mieux la population veveysanne. Filmer les séances du Conseil communal a rapidement fait l'unanimité auprès des commissaires, d'où cette augmentation des charges pour pouvoir couvrir les séances du Conseil communal par la retransmission, si ce n'est en direct, du moins en différé pour la plupart, puisque tout le monde n'a pas UPC Cablecom. C'est peut-être un objectif que de pouvoir mettre tout le monde sur le même pied d'égalité au niveau de la retransmission.

M. E. Rivier présente un sous-amendement à ce poste. La Municipalité a rencontré récemment Mediaprofil, qui propose de diminuer les prestations quelle offre pour la captation et la diffusion du Conseil communal. Le montant global de la prestation de Mediaprofil est actuellement de fr. 100'000.--, plus la TVA. En supprimant le magazine et l'ordre du jour en infographie, le budget total par année pour dix séances est ramené à fr. 50'000.-- (TVA 7,7% en sus). La ligne budgétaire passe de fr. 0.-- à fr. 37'000.-- si l'on suit l'amendement de la commission des finances. Le sous-amendement propose une augmentation de fr. 8'000.-- supplémentaires, pour atteindre un montant total de fr. 45'000.--. L'amendement concernant la ligne budgétaire 190.3182.01 doit être aussi validée, pour un montant de fr. 8'100.--. Nous sommes ainsi assurés d'avoir dix retransmissions du Conseil communal, ceci pour une période de deux ans.

M. F. Baud remarque qu'il y a effectivement un problème de communication. Comment la Municipalité veut-elle/doit-elle communiquer avec la population ? Cela dépasse l'aspect télévisuel. Heureusement que Mediaprofil a rappelé à la commission des finances qu'il y a des contrats, que la commune a des obligations aussi avec l'OFCOM et que zéro n'est tout simplement pas possible. L'idée de la commission des finances est de donner fr. 37'000.-- à la Municipalité pour aller jusqu'au 30 juin 2018 et la commission a donné mandat à la Municipalité de présenter un concept global de communication. Faut-il continuer avec une télévision bancale qui ne touche que la moitié de la population, que fait-on d'un éventuel journal de la Ville de Vevey ? Si le Conseil accepte le sous-amendement de la Municipalité, il y aura quelques économies, mais on n'aura pas de rapport, on ne saura pas ce qui va se passer. Il invite donc le Conseil à provoquer ce rapport. De toute manière, s'il faut fr. 8'000.-- ou fr. 10'000.-- de plus, la Municipalité pourra présenter un crédit complémentaire.

M. P. Bertschy pense qu'il y a une troisième possibilité, celle d'accepter la proposition de Mediaprofil pour six mois, soit fr. 25'000.--. Nous devons effectivement discuter bien plus largement de la manière dont nous voulons communiquer avec nos concitoyennes et concitoyens. Le problème actuel, ce n'est pas le fait de filmer, c'est la diffusion. Beaucoup de personnes ne reçoivent pas cette émission. Il y a d'autres manières de diffuser (YouTube, Facebook Live). Tout cela doit être mis dans la balance. Une autre possibilité, c'est aussi de voir avec les autres communes du canton qui diffusent leur conseil communal par la télévision. Si on se met tous ensemble, on peut imaginer peut-être que Swisscom change d'attitude et accepte de créer une chaîne pour ces conseils communaux. Il propose de maintenir un montant pour six mois et que dans les six mois, la Municipalité revienne devant le Conseil communal. Au pire on acceptera la proposition qui a été faite par Mediaprofil, parce qu'une manière de communiquer envers nos citoyens est nécessaire et utile. La question n'est pas de savoir si on veut ou si on ne veut pas, mais de savoir comment faire au mieux.

M. A. Stübi indique qu'il a voté contre cette idée ; il n'y avait donc pas une unanimité pour la télévision au sein de la commission des finances. Il préfère pour sa part le récit de M. P. Bertschy, qui parle d'un concept de communication autour des débats du Conseil communal. La commission n'a pas demandé à la Municipalité de faire un concept de communication globale, même si lui-même le souhaiterait. Le point d'achoppement, c'était la question de la diffusion. Si l'on trouve des solutions avec un seul diffuseur, on aura toujours une ségrégation pour une autre partie des accès. C'est donc bien de se laisser six mois pour réfléchir. La Municipalité fera des propositions, mais ce n'est pas à elle de défendre le concept ; c'est d'abord une responsabilité, une opportunité à juger par le Conseil communal et la commission qui se réunira sur le sujet. Il soutient donc la proposition de la commission pour provoquer le rapport. Par contre, il tient à souligner l'effort qu'a fait Mediaprofil, qui a aussi compris la démarche qui était celle de la commune et qui a fait une proposition moins élevée. Dire qu'on la prend pour six mois n'est pas très honnête, puisque la proposition est faite pour deux ans. Mais s'ils pouvaient maintenir cette offre, ce serait très agréable et apprécié, vu la longévité de notre travail en commun.

Mme I. Jerbia invite le Conseil à soutenir le sous-amendement de la Municipalité. Il y a la possibilité de continuer à fournir une prestation, certes qui ne touche pas tous les foyers, mais qui est quand même une prestation qui existe. La Municipalité a tout le temps ensuite d'élaborer un projet avec lequel on pourra tous être d'accord.

M. A. Gonthier se dit plutôt d'accord sur le fait de voter un budget pour six mois seulement. Si l'on donne le crédit pour toute l'année, on va se retrouver dans la même situation, dans les mêmes conditions et on espérera un miracle au dernier moment pour pouvoir continuer à diffuser ces séances de la même façon, comme ce miracle qui vient d'arriver. Il serait pour sa part partisan d'accorder la moitié du crédit selon le nouveau projet de Mediaprofil, avec l'exigence de passer par un crédit supplémentaire pour poursuivre cette diffusion et ainsi « contraindre » la Municipalité à présenter un vrai projet de communication de ces séances.

M. P. Bertschy renonce à déposer un amendement relatif à sa précédente proposition. La politesse voudrait en effet qu'avant d'accepter pour six mois la proposition de Mediaprofil, on en discute avec eux. Il propose donc de maintenir le montant proposé par la commission. Le budget qui est proposé est une autorisation de dépenser. S'il est possible de trouver un autre chemin, par exemple en supprimant le magazine ou autre, c'est la Municipalité qui le fera. Il renonce donc à son amendement, en précisant bien que la volonté n'est pas d'arrêter, mais de savoir comment on diffuse cette émission.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair au sujet du sous-amendement de la Municipalité. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que ce sous-amendement est refusé par 41 voix contre 33 (sept abstentions). L'amendement de la commission des finances est lui accepté à une très large majorité (quelques avis contraires et quatre abstentions).

Compte 110.4361 Contribution de solidarité de 3 % sur les rétributions des membres de la Municipalité
Proposition d'amendement à fr. 18'700.-- de la commission des finances

M. Ph. Herminjard remarque que cette proposition a été acceptée par 7 voix contre 6 par la commission des finances. Il s'agit de retenir 3% des salaires des municipaux, tout en sachant que les assurances sociales ne seraient pas touchées. Cet amendement pose toutefois un problème, puisqu'en principe les modifications de salaires des municipaux ne peuvent se faire que par la voie formelle d'un préavis.

M. V. Matthys indique qu'il a voté contre cette proposition. Si demain la commune fait un bénéfice, le Conseil est-il prêt à verser un bonus aux municipaux ?

Mme la Syndique constate que cette proposition de contribution de solidarité de 3% du salaire des municipaux ne vise à l'évidence pas à atteindre un équilibre budgétaire. Du strict point de vue de la légalité, un tel amendement n'est pas possible. Il est en effet interdit à un employeur d'imposer à qui que ce soit l'usage que ce dernier fait de son salaire. Un employeur ne peut que modifier le salaire, ceci dans le cadre des procédures prévues. Conformément à la loi sur les communes, le salaire des municipaux a été fixé de manière complètement transparente en mai 2011 par le Conseil communal. Il se base sur la grille salariale des employés communaux, avec un taux d'activités respectif de 60% pour les municipaux et de 80% pour la syndique. Ce salaire n'est pas sujet à augmentation annuelle ; il n'a pas bougé depuis 2011. Ce revenu, comme tout salaire, est soumis à l'impôt et aux assurances sociales. En 2013, lors de la démarche GESPER, en guise de solidarité avec le gel des salaires des employés communaux, la Municipalité avait décidé de manière solidaire de réduire son salaire de 2% pour l'année concernée. Cette décision avait été prise de manière totalement volontaire. Des recommandations, des directives, voire des injonctions sur l'usage privé du revenu de chacun, syndic, municipal, employé, n'ont aucun lieu d'être, encore moins au travers d'un amendement dans le cadre du budget d'une collectivité publique. La Municipalité demande donc au Conseil de refuser cet amendement.

M. A. Stübi indique qu'il était essentiel pour le groupe des Verts de connaître la position de la Municipalité. C'est chose faite. On n'est pas dans un système où il y a des bonnes et des mauvaises années. On n'est pas dans le cas de patrons d'entreprises, mais de salariés, et le salaire est toujours le même, quels que soient les résultats. Si c'était une mesure de contribution à l'effort communal, elle devrait toucher tout le monde, pas seulement certains employés. La Municipalité s'est toujours engagée pour le maintien des postes, pour toutes les positions salariales. GESPER a effectivement été gelé, mais la Municipalité a aussi un GESPER gelé puisqu'il n'y a pas de progression. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. A. Gonthier remarque qu'il s'agit d'une contribution de solidarité. Ce titre figurait déjà en 2012 dans le préavis lorsque la Municipalité avait elle-même décidé de faire cette contribution. Dans les comptes, c'était passé directement en diminution des salaires, ce qui avait effectivement impacté les postes dépendants. Ici, ce n'est pas ce qui est proposé. Il s'agit d'une contribution qui n'est ni sur le salaire, donc qui n'impacte pas les assurances sociales, ni une question privée, comme si on demandait à chaque municipal de cotiser à des bonnes

œuvres. Les municipaux ne sont pas des employés comme les autres, ce sont pour le moins ce qu'on appelle des cadres dirigeants qui peuvent, qui doivent montrer l'exemple. La Municipalité ne se fait pas faute de demander des efforts aux employés communaux, par exemple en ne remplaçant pas pendant trois mois les gens qui partent pour voir si on peut faire la même chose avec moins. Elle ne demande pas l'avis des salariés de la commune, elle l'impose. Imposer une baisse de salaire, c'est ce qu'elle fait plus ou moins directement au personnel. La Municipalité ne cesse de dire qu'il y a une parité des efforts à faire. C'est l'occasion pour elle de faire un effort exemplaire par rapport à la population. En 2012, la Municipalité avait un sens politique. La Municipalité actuelle n'a pas de sens politique et se crispe sur des textes légaux au lieu de montrer l'exemple d'une bonne prise en compte des difficultés de la population et de la commune.

Mme I. Jerbia rappelle que c'est la grande majorité du Conseil communal qui a malheureusement accepté le non remplacement immédiat du personnel communal. On a donc tous une part de responsabilité. La Municipalité doit effectivement faire des efforts, comme tout le monde, mais on ne peut pas demander à des personnes qui vivent avec un salaire d'être imputé sur ce salaire-là. On parle de bonne volonté, de solidarité, mais tout travail mérite salaire. Les municipaux doivent aussi composer avec le fait que les services sont, pour certains, sous l'eau. Le parti socialiste n'acceptera jamais de coupes sur les salaires.

M. C. Bussy remarque qu'on parle d'une contribution de solidarité, mais solidarité avec qui ? Fr. 18'700.-- divisés par 20'000 habitants, cela ne représente pas grand-chose. Cela ne change rien dans le budget. M. A. Gonthier parle, dans son argumentation, d'autres décisions prises par la Municipalité, d'une attitude générale. C'est donc bien une sanction punitive qu'on nous propose d'adopter et non pas quelque chose qui aurait un impact sur la ville et ses habitants.

M. W. Riesen indique que dans l'industrie, les dirigeants sont souvent jugés selon les buts à atteindre. Lorsqu'on a fixé les rémunérations, la Municipalité a promis d'équilibrer les comptes. Que s'est-il passé ? Elle a augmenté des taxes, elle veut augmenter les impôts, on pénalise les citoyens. La Municipalité n'a clairement pas atteint l'objectif qui lui a été demandé ; elle doit donc en subir une certaine conséquence. Une participation de solidarité serait justifiée. Merci donc de soutenir l'amendement.

M. Ch. Roh constate qu'une partie de l'assemblée parle de baisse de salaire, une autre de solidarité. La commission des finances a uniquement parlé de solidarité. Il n'a jamais été question de baisser les salaires des municipaux. Il ne s'agit pas d'une punition. La Municipalité ne mérite pas d'être punie, on lui demande juste, comme en 2012, de faire un effort de 3% par esprit de solidarité.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 122.3185 Prestations fournies par des tiers pour la mise à jour des écrans d'information et de la WEB TV
Proposition d'amendement à fr. 12'000.-- de la commission des finances
Proposition de sous-amendement à fr. 6'000.-- de M. G. Perfetta

M. G. Perfetta dépose un sous-amendement qui vise à faire la mise à jour uniquement pour la WEB TV, pas pour les écrans d'information.

M. Ph. Herminjard indique qu'il s'agit de mettre à jour les écrans d'information et la WEB TV. La Municipalité avait mis ces deux comptes à zéro, l'un suite à une erreur concernant la renégociation d'une convention avec la société FrappeCom, l'autre lié à l'abandon de la retransmission télévisée des séances du Conseil communal. Les initiateurs du sous-amendement considèrent que les écrans sont illégaux vu leur emplacement proche des carrefours routiers. La Municipalité - après vérification auprès de l'ASR - confirme la légalité de ces systèmes d'information. Elle propose donc de corriger l'erreur concernant les écrans et de rétablir le montant nécessaire à six mois de retransmission du Conseil communal, soit fr. 6'000.-- pour chacun des postes.

M. P. Bertschy remarque qu'il s'agit presque d'un amendement technique, puisque la Municipalité a un contrat valable avec l'entreprise FrappeCom. Il faut d'abord dénoncer le contrat puis éventuellement supprimer la prestation ou l'écran. La commission des finances n'a donc même pas vraiment discuté du fond.

M. A. Gonthier rappelle que le Conseil fait de la politique, il n'est pas en train de payer des factures ou d'exécuter des contrats. Il peut donc très bien mettre un budget à zéro comme décision politique parce qu'on considère ces écrans comme illégaux et qu'à terme il faudra dénoncer le contrat. On peut commencer par supprimer ces fr. 6'000.-- pour les écrans et ensuite dénoncer le contrat. Il a les plus grands doutes quant à la légalité de ces installations. Des prescriptions extrêmement claires interdisent de mettre des panneaux non lumineux, non animés au milieu et à proximité des giratoires et dans les carrefours. Et on vient nous dire que des

panneaux lumineux et animés sont moins interdits que des panneaux fixes et pas lumineux. Tôt ou tard l'ensemble de ces publicités animées, lumineuses ou pas, seront soumises à une décision de justice et on saura alors ce qu'il en est réellement.

M. A. Stübi comprend qu'on souhaite avoir des réponses sur la légalité de ces panneaux, mais le moyen proposé pour s'y opposer n'est à son avis pas le bon. Si on commence à supprimer des lignes au budget liées à des contrats signés, les budgets ne servent plus à rien.

M. P. Bertschy relève les propos de M. A. Gonthier qui dit que, quand on signe un contrat, il n'y a aucune obligation de le respecter et qu'on peut simplement supprimer une ligne au budget. Il ne manquera pas de le rappeler plus tard dans la discussion.

Mme la Syndique indique que les deux écrans de diffusion situés aux extrémités de la ville, en Bergère et à Entre-deux-Villes, font l'objet d'une convention avec la société veveysanne FrappeCom. Cette société s'est engagée à donner jusqu'à la moitié du contenu des écrans à diverses associations et manifestations veveysannes. Ces écrans ont été installés en 2008, ils ont fait l'objet d'un préavis et c'est le Conseil communal qui, à l'époque, avait validé le préavis et l'implantation de ces panneaux. Renseignements pris auprès de plusieurs instances, qu'elles soient cantonales, fédérales ou auprès de l'ASR, ces panneaux sont en conformité. Demain peut-être qu'ils ne le seront plus, mais aujourd'hui ils le sont. La Municipalité a aussi obtenu la validation du voyer de l'Est vaudois. Ces écrans respectent les normes fédérales en matière de luminosité également. Ils sont par ailleurs éteints de minuit à 6h30 du matin.

M. A. Gonthier rappelle qu'il y a un certain nombre d'années, sur la proposition d'un conseiller, le Conseil communal avait refusé l'entier du budget de la protection civile. La protection civile était pourtant obligatoire par les lois fédérales. Il s'agissait d'un signe politique. On pourrait faire la même chose ici. Il s'agit d'un signe politique. Il ne dit pas qu'il ne faut pas payer ce qu'on doit payer.

Au vote, le sous-amendement de M. G. Perfetta est refusé à une très large majorité (un grand nombre d'avis favorables et quelques abstentions). L'amendement de la commission des finances est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 130.3170	Manifestation du 1 ^{er} août <u>Proposition d'amendement à fr. 31'500.-- de M. C. Toluoso</u>
Compte 130.4362	Remboursement de frais <u>Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. C. Toluoso</u>

M. C. Toluoso propose de supprimer le soutien de la Ville au feu d'artifice. Vevey est Cité de l'énergie, le lac Léman est la principale réserve d'eau douce d'Europe que nous polluons régulièrement avec des feux d'artifice. Nous devrions y renoncer.

M. Ch. Roh constate qu'il s'agit d'un copié-collé de ce qui avait été proposé au budget 2017. Une très grande majorité du Conseil a souhaité conserver cette manifestation, rien ne sert d'insister, même avec des arguments différents.

Au vote, les amendements de M. C. Toluoso sont refusés à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quatre abstentions).

Compte 130.3658.03	Promotion économique Montreux-Vevey (PROMOVE) <u>Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. Y. Luccarini</u>
--------------------	--

M. Y. Luccarini rappelle ce qui figure sur le site internet de la Promove : « L'association Promove se dédie au développement économique de la Région Riviera-Lavaux, en jouant un rôle d'interface privé-public. Elle est active sur trois grands leviers de développement régionaux : la promotion économique exogène, le soutien à la réalisation de nouveaux projets à valeur ajoutée et la valorisation des atouts régionaux ». Il s'agit notamment d'attirer de nouvelles entreprises, de faire le lien entre entreprises et autorités, de développer le tourisme ou encore d'offrir un guichet d'information aux entreprises de la région. La commune de Vevey cotise pour un montant de fr. 7.-- par habitant et par année, ce qui lui permet d'avoir une place au comité. C'est d'ailleurs M. E. Rivier qui en est le vice-président. Décroissance-Alternatives pense qu'un soutien logistique et/ou administratif aux petites entreprises de toutes formes – coopératives et associations incluses, nouvelles ou existantes – est souhaitable. Il devrait toutefois être prioritairement et directement organisé par la commune, afin notamment de s'écarter des mesures de promotion économique qui visent à attirer de nouvelles entreprises – le plus souvent pour des raisons de concurrence fiscale – ou encore de développer le tourisme à tout va, avec toutes les conséquences écologiques que cela implique. Ces pans de l'économie sont en effet tout à fait capables de se fi-

nancer par eux-mêmes, notamment grâce aux réguliers cadeaux fiscaux dont ils sont les bénéficiaires. Par exemple, la tristement célèbre RIE III vaudoise, qui entrera en vigueur en 2019 comme l'a décidé récemment le Conseil d'Etat. Il s'agit d'un cadeau de 350 millions de francs à destination quasi exclusive des entreprises et des multinationales les plus riches qui font déjà d'énormes bénéfices. Décroissance-Alternatives estime donc que cette cotisation à l'association Promove revient à financer deux fois un type de promotion économique qui n'est pas souhaitable et propose donc de ramener ce poste à zéro, permettant ainsi de réaliser une économie de fr. 138'600.-- sur le budget 2018. A noter que Décroissance-Alternatives reviendra dès l'année prochaine devant le Conseil avec un postulat ou une motion visant à tracer les contours d'une nouvelle politique de promotion économique à Vevey.

M. P. Bertschy constate que là aussi cet amendement ne peut être qu'un engagement politique, puisque nous sommes liés par convention à la Promove. Si cet amendement devait être accepté, ce serait un magnifique autogoal par rapport à la régionalisation, à notre entente avec les différentes communes du district, les commerces, les entreprises qui sont actuellement aidées et soutenues par la promotion économique. Tout n'est évidemment pas parfait ; n'empêche que les entreprises, petites et moyennes, ont besoin aujourd'hui plus que jamais de soutien et de collaboration avec l'Etat ou la commune. Pour ce qui est de la RIE III, on peut bien refaire le débat dix fois, les Vaudois ont donné tort aux opposants. Il faut l'accepter une fois pour toutes.

M. S. Ansermet indique que ce qui l'a intéressé dans l'intervention de M. Y. Luccarini, c'est que le groupe Décroissances-Alternatives prévoit de faire des propositions pour redessiner les contours de la promotion économique. Il invite donc le Conseil à attendre ces propositions, puis de voir s'il y a moyen d'adapter le budget.

M. A. Stübli remarque que dans les prestations communales, il y a les prestations à la population, mais aussi les prestations aux entreprises établies sur la commune. En ce sens-là, il lui semble que la Promove, même si certains buts, objectifs ou mesures ne semblent pas toujours adéquats, a un rôle local important. C'est aussi notre relais auprès du SPECo cantonal pour obtenir différentes aides et financements. Il trouve donc sage la proposition d'attendre le prochain budget et d'éventuelles réorientations dans la promotion économique locale pour faire cette diminution.

M. W. Riesen se dit quelque peu étonné par cet amendement. Décroissance-Alternatives promeut la culture, mais veut mettre en péril une organisation qui essaie de favoriser l'emploi dans notre région et qui donne un soutien aux entreprises. Cela fait six ans qu'il participe à des réunions de la Promove. L'équipe actuelle fait un excellent travail. Ce serait vraiment donner un mauvais signe si l'on acceptait cet amendement.

M. E. Rivier indique que la Promove a effectivement fait d'importants progrès ces quatre dernières années, en particulier pour être reconnue comme un interlocuteur valable par le Canton en matière de promotion économique. En ce qui concerne les arguments écologiques, il peut dire que, dans la grille de réflexion de la Promove, la question de l'impact du développement économique sur le paysage et la nature en général n'a pas été oubliée. La Promove n'est pas un milieu borné, stérile, qui aggrave la situation de notre région ; elle cherche au contraire à développer économiquement cette région et à maintenir des places de travail. Il invite donc le Conseil à renoncer à cet amendement.

Au vote, l'amendement de M. Y. Luccarini est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et quatre abstentions).

Compte 190.3182.01 Frais de gestion du site internet www.vevey.ch
Proposition d'amendement à fr. 13'200.-- de la commission des finances

M. Ph. Herminjard indique qu'il s'agit des frais de gestion du site Internet vevey.ch liés à la captation des séances du Conseil communal.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à la majorité (une dizaine d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Compte 190.3182.02 Frais de l'internet par wi-fi public
Proposition d'amendement à fr. 22'000.-- de la commission des finances
Proposition de sous-amendement à fr. 0.-- de M. T. Branquino

M. Ph. Herminjard rappelle les discussions d'il y a une année sur les problèmes liés au wi-fi. Il s'agissait de renouveler tout le système et cela générerait des coûts supplémentaires, frais que le Conseil avait refusés. Des discussions ont été menées dans le courant de l'année avec une société qui propose un système renouvelé, qui fonctionne et qui fonctionnera en 2019 lors de la Fête des Vignerons. Cerise sur le gâteau, la solution proposée coûte moins cher.

M. T. Branquino propose pour sa part de supprimer cette ligne au budget. A l'heure où bientôt tout le monde a des abonnements 4G qui permettent de voyager aux quatre coins du monde et d'avoir l'internet gratuit, où presque tous les cafés et lieux publics des villes du monde entier ont un wi-fi généralement offert gratuitement à la disposition des usagers et des gens qui sont de passage, où nos voisins ont déjà déclaré les ondes wi-fi comme pouvant être nocives pour certaines personnes et générer des problèmes de santé au travers de ce qu'on appelle l'électro-smog, supprimer le réseau wi-fi sans fil dans les rues de la ville est une économie que l'on peut faire. Il proposerait plutôt de trouver un budget pour faire par exemple un cyber-café gratuit dans les maisons de quartier ou quelque chose qui permette aux usagers d'avoir accès à internet gratuitement via un réseau câblé, parce qu'il est de notoriété publique que généralement, même avec les puissances de wi-fi qu'on a aujourd'hui, les réseaux câblés restent plus efficaces.

M. C. Bussy rappelle que le wi-fi gratuit est une chance énorme en termes économiques pour une ville. Non, tous les backpackers, touristes ou voyageurs qui viennent à Vevey n'ont pas forcément la 4G. Ou peut-être qu'ils n'ont pas envie d'utiliser une 4G qui est hors de prix (roaming). La grosse différence entre un wi-fi public et celui des commerces, c'est que justement celui des commerces est payant, par l'intermédiaire des consommations. Offrir une prestation qui soit équitable pour tous et qui constitue un attrait pour notre ville, pour nos petits commerçants, pour l'hôtellerie, pour tous ceux qui souhaitent travailler au bord du lac, offrir une attractivité à nos quais - qui sont une vitrine de la ville - est absolument indispensable. Ce sous-amendement est une économie de bout de chandelle qui desservirait finalement tout le monde.

M. Ch. Roh rappelle qu'en 2019, il y aura la Fête des Vignerons. Si l'on veut supprimer le wi-fi et que tous les visiteurs de la Fête se ruent dans un cyber café pour avoir l'internet, c'est inimaginable. Le wi-fi gratuit est un service que l'on doit maintenir pas seulement pour la Fête des Vignerons, mais pour tous les touristes qui viennent à Vevey.

M. L. Girardin, municipal, indique qu'accepter l'amendement revient par défaut à accepter le sous-amendement. Le matériel actuel est désuet, en mauvais état, il tombe en panne régulièrement et pose d'énormes problèmes de qualité. Les fr. 30'000.-- qui figurent au budget permettront de signer un contrat avec la société Kyos, qui pourra mettre à disposition des nouvelles antennes sur toute la ville, de les maintenir à long terme, d'offrir aussi tout le service après-vente en cas de problème. Si le Conseil accepte l'amendement de la commission des finances, de facto il ne sera plus possible de continuer à offrir du wi-fi public dans la ville à partir du 1^{er} janvier 2018. Un cyber café câblé demande un certain nombre d'appareils fabriqués probablement en Chine ou à Taïwan. Il n'est donc pas certain que cela soit une bonne chose en termes de développement durable ou autres. Il remercie donc le Conseil de refuser les deux amendements.

M. A. Gonthier demande si avec x dizaines de milliers de visiteurs pendant la Fête des Vignerons, le wi-fi public prévu par la société Kyos tiendra la route ou s'il faudra un crédit complémentaire pour le doubler, voire le tripler en ville de Vevey ?

M. L. Girardin répond que ce qui a été déterminé avec la société, c'est qu'effectivement on puisse tenir le coup pendant la Fête des Vignerons sans devoir demander au Conseil une extension financière.

M. P. Bertschy rappelle que la Fête des Vignerons a lieu en 2019. Nous parlons ici du budget 2018. Il ne faut pas tenir compte seulement des touristes, il faut penser aussi aux enfants et aux jeunes, qui sont peut-être ceux qui ont le moins l'abonnement 4G. Pensons également au camping.

M. L. Girardin indique qu'évidemment, en cas de coupure du wi-fi, le camping aussi sera impacté. C'est tout de même un élément important, qui représente des rentrées d'argent pour la commune. Sans wi-fi, il est probable que, pour les gens qui sont de passage, ce soit un peu moins attractif de venir au camping de Vevey.

Au vote, le sous-amendement de M. T. Branquino est refusé à une très large majorité (un certain nombre d'avis favorables et une abstention). L'amendement de la commission des finances est par contre accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et une abstention).

2. DIRECTION DES FINANCES

Compte 251.3011

Administration gérances – Traitements du personnel

Proposition d'amendement à fr. 261'700. -- de M. A. Gonthier

M. A. Gonthier indique que, quoi qu'ait décidé la Municipalité, Décroissance-Alternatives garde le cap sur un objectif historique de la gauche veveysanne, à savoir la gestion propre du patrimoine immobilier communal, et tient à le manifester dans le cadre de ce débat budgétaire. Il rappelle brièvement les avantages d'une telle ré-

internalisation : possibilités d'interactions bilatérales entre les affaires sociales et la politique du logement, d'autant plus si elles sont réellement réunies sous le même chapeau municipal. Cela permettrait de détecter plus rapidement des problèmes sociaux parmi les locataires de la commune, et de régler plus facilement des problèmes sociaux par l'intermédiaire de la politique du logement. Cela mettrait également fin à du travail fait à double, entre des gérances pas totalement maîtresses de la gestion et une commune instance de dernier recours pour le locataire. Ce gaspillage de travail risque bien de redoubler si la gérance est effectivement confiée à la SCHL, qui n'a pas de bureau à Vevey. Le bureau communal risque fort de devenir le bureau des plaintes des locataires, plaintes que ledit bureau ne pourra que relayer à la gérance, en attendant de les voir revenir pour confirmation ou infirmation de la décision prise par la gérance. Il invite donc le Conseil à approuver cet amendement.

M. B. Schobinger constate qu'il s'agit d'engager une personne pour six mois. Cette personne servira de chef de service, juriste, administrateur, secrétaire. Ce ne sera donc peut-être pas seulement une personne qu'il faudra engager si l'on veut internaliser les gérances, mais plusieurs, avec des compétences différentes. Le coût serait donc un peu plus important que l'amendement proposé. C'est pourquoi il invite le Conseil à refuser cet amendement. Quand nous aurons la réponse au postulat de Mme I. Jerbia, alors nous pourrions modifier, cas échéant, le budget de l'année prochaine.

M. A. Gonthier estime qu'il ne faut pas attendre l'année prochaine puisque c'est cette année, en 2018, que l'actuel chef de service qui s'occupe aussi des gérances s'en va. Si l'on transfère ces logements à une nouvelle gérance extérieure, ce ne sera pas pour une année. Bien sûr, on peut toujours dénoncer un contrat, mais en principe on ne prend pas une telle décision juste pour six mois ou une année. Il ne faut donc pas attendre l'année prochaine, il faut prendre pour l'année prochaine la décision de ré-internaliser ces gérances.

M. Ch. Roh constate que M. A. Gonthier parle de quelqu'un qui pourrait régler des problèmes sociaux. Quand on gère plus de 400 appartements, il y a d'autres problèmes qui vont survenir, des problèmes de contentieux, de lois. Il voit mal la commune, en engageant une personne, pouvoir régler toutes ces questions. Il faut des professionnels pour régler ces problèmes-là, raison pour laquelle il encourage le Conseil à refuser cet amendement.

M. E. Rivier rappelle que, lors de sa prise de fonction en 2016, la Municipalité a décidé de rapatrier l'ensemble des immeubles de la Ville dans le service de la DASLI. Cette décision a fait l'objet d'une étude très complète de l'activité de gérance prise en charge respectivement par trois gérances privées et par le service gérances-finances de la Ville. Il s'est agi non seulement de faire une liste complète et la plus exhaustive possible des tâches spécifiques d'une gérance, comme l'établissement des baux, mais encore la liste d'une multitude de tâches annexes liées par exemple à la conciergerie ou au maintien d'un guichet d'accueil. A cela s'est ajoutée la définition des prérogatives qu'entend garder la Municipalité (montants de loyers, règles d'occupation des appartements, choix des locataires). Il y a deux types de prestations que l'on peut distinguer. D'une part les prestations techniques qu'offre une gérance (établissement des baux, encaissement des loyers, règlement des réclamations, problématique de contentieux, comptabilité détaillée, etc.) pour lesquels il paraît nécessaire d'avoir des compétences pointues et spécifiques, fondées en grande partie sur le droit du bail. D'autre part les prestations liées au choix du « propriétaire », c'est-à-dire la Ville de Vevey, qui sont plus politiques, en lien avec les valeurs qu'entend défendre dit propriétaire. Finances a proposé d'entrer en matière avec la Société Coopérative d'Habitation de Lausanne. Après avoir examiné l'état locatif afin de s'assurer que nos loyers pouvaient être considérés comme « modérés » et répondaient aux buts de la SCHL, celle-ci nous a adressé une offre pour la gestion de nos immeubles. Un projet de contrat est actuellement en cours de négociation, mais plusieurs points doivent être d'emblée soulignés : le mandat se renouvelle d'année en année, la reprise des 433 dossiers et des informations de nos locataires ne sera pas facturée, l'émission et l'envoi de bulletins de versement aux locataires ne seront pas facturés, le choix des locataires et la fixation des loyers seront toujours de la compétence de la Ville et, accessoirement, la Municipalité a décidé de garder un guichet Gérances ouvert. Après discussion en Municipalité, il a été pris la décision à la majorité d'entrer en négociation avec la SCHL. C'est la raison pour laquelle la Municipalité demande de maintenir cette ligne budgétaire telle que présentée.

M. M. Agnant, municipal, trouve dommage que le débat qui devait avoir lieu sur ce sujet se fasse ce soir. Il ne s'agit pas de faire étalage des divergences au sein de la Municipalité ; c'est au Conseil de décider, en son âme et conscience, de la cohérence de ce que propose M. E. Rivier.

M. le Président précise que cet amendement a des conséquences sur les postes 251.3030, 251.3040 et 251.3050.

Au vote, l'amendement de M. A. Gonthier est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quatre abstentions).

Compte 252.4362.02
(nouveau)

Economies sur achats d'eau, d'énergie, de combustible
Proposition d'amendement à fr. 313'650. -- de M. L. Lavanchy

M. L. Lavanchy remarque, dans les charges et revenus par nature, que la dépense prévue au poste 312 pour les achats d'eau, d'énergie, de combustible, est de fr. 3'136'500.--. Décroissance-Alternatives propose de diminuer cette dépense de 10% et de créer une nouvelle ligne de rentrées. Cela ne représenterait pas un gros effort, puisque cela ramènerait ces dépenses à seulement fr. 40'921.-- par rapport aux comptes 2016. C'est faisable, même si les achats d'énergie augmentent.

M. S. Ansermet pense que toutes les économies d'énergie sont par principe intéressantes, mais aussi qu'il faut refuser systématiquement les réductions linéaires, quel que soit le poste. D'autant plus que dans ce cas particulier, l'argumentation de dire que globalement il faut 10% de moins est quand même faible. On pourrait proposer n'importe quel autre chiffre. Il trouve ce type de diminution linéaire vraiment ridicule. Les coûts de l'énergie nous échappent; on n'a guère d'emprise là-dessus. Nous avons un nouveau délégué à l'énergie plein d'enthousiasme, qui est déjà très actif dans ce domaine. Le délégué au développement durable a déjà permis des économies dans ce domaine. Il faut aussi tenir compte des contraintes climatiques. S'il fait plus froid, on dépense plus d'énergie. Il propose donc de refuser cet amendement.

M. A. Gonthier indique qu'il ne s'agit pas d'un amendement linéaire de 10%, mais de créer un compte de recettes destiné à accueillir les économies faites volontairement, dans chacun des secteurs, sur les achats d'eau, d'énergie, de combustible. C'est exactement la méthode qu'on emploie pour capitaliser le million de francs sensé, année après année, découler du non-remplacement pendant trois mois des employés qui partent. Si on peut appliquer cette méthode à un endroit, on peut aussi la faire ailleurs. Chaque effort qui sera fait en 2018 pour économiser dans les achats d'eau, d'énergie, de combustible sera capitalisé sur ce compte et on verra à la fin si l'effort aura été payant ou non. Il est à son avis tout à fait possible de se fixer cet objectif politique, qui finalement n'est pas si ambitieux que cela puisqu'il s'agit simplement de se maintenir au niveau des comptes 2016. L'argument climatique est ridicule. On peut tout aussi bien imaginer un terrible hiver et doubler le compte pour être sûr de ne pas risquer de dépasser le montant.

M. C. Bussy estime que s'il y a une augmentation, c'est tout simplement parce que le prix de l'énergie augmente. Cet amendement revient en gros à demander aux services d'arrêter le chauffage et de travailler dans un frigo. Les économies d'énergie tiennent surtout à l'assainissement des bâtiments. Eteindre les lumières, ne pas surchauffer les pièces, ces choses-là se font déjà. Il faut tenir compte des fluctuations du marché de l'énergie et avoir un budget qui soit proche de la réalité, ce qui permet aussi d'avoir un déficit qui soit proche de ce à quoi on peut s'attendre. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. B. Schobinger aimerait savoir comment est articulé le montant proposé pour chiffrer ces recettes supplémentaires, parce qu'il faut bien dire comment et où est-ce qu'on fait ces 10% de recettes supplémentaires liées à ces économies d'énergie. Est-ce qu'on baisse le chauffage à 15 degrés dans tous les bureaux, est-ce qu'on éteint les lumières ou est-ce qu'on ne met plus de lumières dans les cages d'escaliers? Il y a tellement d'aléas climatiques, d'usages différents que cela va être extrêmement difficile à chiffrer, contrairement à l'économie d'un million sur le non-renouvellement du personnel, qui est beaucoup plus facilement chiffrable. Il ne se dit pas opposé à l'idée de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, mais pas ainsi, par le budget.

M. A. Stübi remarque, avec un brin d'énervement, qu'on ressort l'histoire des pingouins, des pulls en laine, de la lumière qui s'éteint, de la bougie, de la lampe à pétrole. Il y a des mesures qui ne vont impacter personne, qui sont juste des règles de bon sens, de politesse envers les finances communales, comme baisser la température dans les locaux qui ne sont pas utilisés pendant les vacances ou éviter de laisser la lumière allumée tout le week-end alors qu'il n'y a personne à l'intérieur. L'amendement se base sur les chiffres 2016. Mais on ne sait pas si 2016 était une bonne année ou pas. Le groupe des Verts soutient évidemment l'idée de faire des réductions d'énergie ou des dépenses de ce type. Il lui semble toutefois que dans ce domaine, la Municipalité fait déjà pas mal d'efforts, même s'il souhaiterait évidemment que cela aille plus vite.

M. E. Rivier indique que s'il y avait fr. 779'000.-- aux comptes 2016, c'est lié au fait qu'il y avait d'énormes stocks en réserve, raison pour laquelle le chiffre était bas. Le chiffre qui figure dans le budget est le chiffre réel. C'est donc une fausse bonne idée que de comparer les comptes 2016 et le budget 2018.

M. L. Lavanchy ne comprend pas très bien d'où vient le chiffre de fr. 779'000.--. Décroissance-Alternative souhaite pour 2018 des dépenses qui ne dépassent pas celles de 2016, c'est tout. Si l'énergie coûte un peu plus cher, il faudra faire un peu plus d'efforts.

Au vote, l'amendement de M. L. Lavanchy est refusé à une très large majorité (un certain nombre d'avis favorables et deux abstentions).

Compte 253.3185	Bâtiments locatifs – Frais de gérance <u>Proposition d'amendement à fr. 15'000.-- de M. A. Gonthier</u>
Compte 254.3185	Swissmedia Center – Frais de gérance <u>Proposition d'amendement à fr. 7'500.-- de M. A. Gonthier</u>
Compte 256.3185	Tours de Gilamont – Frais de gérance <u>Proposition d'amendement à fr. 31'500.-- de M. A. Gonthier</u>
Compte 276.3185	Immeuble à caractère social et parking du Panorama – Frais de gérance <u>Proposition d'amendement à fr. 12'500.-- de M. A. Gonthier</u>

M. A. Gonthier indique qu'à l'origine cet amendement avait été pensé pour la réintégration des gérances à la commune. Bien que l'amendement précédent n'ait pas été approuvé, celui-ci garde tout son sens, malgré les précisions données par M. E. Rivier. La discussion sur les gérances, évacuée lors de la précédente séance, est partiellement revenue en commission des finances. Même si cela ne figure pas dans le rapport, la commission a pu poser des questions à MM. E. Rivier et G. Altermath, ainsi qu'à la Municipalité. A sa connaissance, le contrat avec la nouvelle société de gérance n'est pas signé. Il règne un grand flou sur bien des points, avec des variantes importantes dans les réponses qui ont été apportées. Dans un premier temps, on a dit que les appartements seraient tous externalisés et que cela représentait env. 6 millions de francs de loyers à gérer. Selon ses calculs, il y a actuellement 3 millions de loyers traités en externe par les gérances privées. Le total de tous les frais de gérance aux postes 3185 est de fr. 135'000.--, auxquels s'ajoutent environ une quinzaine de milliers de francs pour des logements qui ne passent pas par le budget, parce qu'ils appartiennent à des fonds, mais qui sont quand même gérés par la commune. On arrive donc grosso modo à fr. 150'000.--. Comment est-ce possible de payer fr. 150'000.-- pour 3 millions de loyers et demain, avec la SCHL, toujours fr. 150'000.-- pour le double de loyers ? La Municipalité a choisi la SCHL par une procédure de gré à gré, donc sans appel d'offres ni mise en concurrence du contrat, et la limite pour les procédures de gré à gré est justement de fr. 150'000.--. Donc, s'il se trouve que la SCHL gère la totalité ou une plus grande partie des logements communaux qu'actuellement, cela va être compliqué de respecter cette limite de fr. 150'000.--, à moins de trouver des écritures subtiles dans la comptabilité. Du coup, il est apparu en commission des finances que ce ne serait pas tous les logements qui seraient externalisés, mais une partie. Retour donc à la situation actuelle, avec simplement une autre gérance. Le communiqué de presse parlait de « confier la gestion des immeubles locatifs de la Ville à la Société Coopérative d'Habitation Lausanne » et mentionnait « 433 biens communaux », donc clairement le tout. Les choses ne sont pas claires du tout. On ne connaît ni le nombre de logements externalisés, ni le montant locatif, ni l'étendue du mandat, ni son coût. Il n'est donc pas du tout évident que des frais de gestion devront être payés sur les comptes actuels pour les immeubles actuellement externalisés, puisqu'il n'est pas du tout sûr que ce soit ces immeubles-là qui soient externalisés à la SCHL. Devant une telle incertitude, il semble logique de ne voter le budget de ces frais de gérance que pour les six premiers mois de 2018, donc de diviser les montants qui sont au budget par deux, et de demander à la Municipalité de revenir avec une demande de crédit complémentaire pour la 2^{ème} partie de 2018.

M. E. Rivier remarque que ce dossier comporte effectivement beaucoup d'incertitudes. Il s'agit bien de confier à la SCHL, pour les prestations techniques, les 433 appartements qui appartiennent à la commune. En suivant les propositions faites par M. A. Gonthier, c'est-à-dire de n'accorder un crédit que pour la moitié de l'année, le Conseil ne donne aucune possibilité à la Municipalité de négocier correctement les six mois qui suivent. La Municipalité souhaite gérer correctement ce passage, il faut donc lui donner la possibilité de le faire en toute conscience et de façon équilibrée. Il possède le détail des honoraires tels qu'ils sont calculés officiellement par les gérances qui s'occupent de ces logements, mais ne souhaite pas en faire état vu leur complexité. Ces chiffres sont à la disposition de qui voudrait en prendre connaissance. Il demande au Conseil de ne pas accepter cet amendement et de suivre ce que la Municipalité propose.

Mme M. Moya aimerait connaître le montant total de ce marché, même si c'est quelque chose de pointu, de complexe. Si ce montant ne peut être communiqué ce soir, qu'il soit en tout cas indiqué dans le procès-verbal.

M. A. Gonthier constate que la seule chose que l'on connaît, ce sont les frais de gestion tels qu'ils sont facturés actuellement par les trois gérances qui gèrent une partie du parc immobilier, correspondant aux factures des années précédentes. Ces frais de gérance sont valables pour six mois, puisque les contrats sont dénoncés au 30 juin 2018. Depuis 2018, c'est donc un nouveau contrat, dont on ne sait pas quels seront les frais de gestion et comment ils seront répartis entre les différents immeubles. On nous dit que les 433 logements seront confiés à la SCHL probablement pour des prestations plus techniques, donc moins complètes et qui coûteront moins cher. Pour la 2^{ème} partie de 2018, les montants qui sont au budget sont donc faux et ne peuvent pas être exacts parce que la Municipalité ne sait pas, ne peut pas savoir combien cela va coûter. Sa proposition est donc de diviser tous ces postes par deux et que la Municipalité, quand elle aura conclu le contrat, revienne devant la commission des finances et devant le Conseil communal avec une demande de crédit complémentaire qui permette de voir combien cela va coûter exactement et à quel poste.

qu'au terme de ce contrat, il n'y avait aucun engagement de poursuite au-delà de la mission qui lui était confiée dans le cadre du crédit d'étude.

M. B. Schobinger remarque que si cet amendement n'est pas accepté, on pourrait faire un amendement sur le préavis relatif aux PGA et PDCOM puisque le crédit-cadre inclut cette personne. Si le Conseil vote non, on n'a pas besoin de ce collaborateur. Il est donc nécessaire que cela soit lié au préavis et non pas au budget communal. Pour bien séparer les choses, il invite donc le Conseil à soutenir l'amendement.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair au sujet de l'amendement de Mme D. Kaeser. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix qui montre que cet amendement est refusé par 47 voix contre 31 (cinq abstentions).

M. A. Gonthier pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'un poste ne peut pas être financé par deux sources. S'il est financé par le budget, ce qui est logique pour un employé communal, il ne peut pas être financé par le préavis. Il faudra donc qu'il y ait des conséquences au moment du vote sur le préavis. Il est bon de savoir combien coûte le crédit d'études, inclus le travail de l'employé communal. Par contre, il pense qu'on pourra soustraire ce poste du préavis. Personne ne s'en est rendu compte quand on a étudié le préavis, mais ce n'est pas très logique de financer des salaires d'employés par un préavis.

Mme D. Kaeser remarque que la commission ad hoc n'a pas pu réagir lorsqu'elle s'est penchée sur ce préavis, parce qu'on lui a affirmé que ce poste ne se retrouverait pas dans le budget. Ce n'est qu'ensuite qu'elle a vu que le budget n'avait pas été modifié. Elle se réserve donc le droit de proposer un amendement lors du débat sur ce préavis.

M. P. Bertschy rappelle que ce poste est prévu pour deux ans et que, dans deux ans, il faudra une diminution. Il ne faudra donc pas dire qu'on supprime un poste par mesure d'économie.

M. J. Christen précise que pour que ce soit une dépense d'investissement, il faut que cela soit voté au travers du préavis. Le processus nous oblige à mettre ce poste dans le budget, parce que c'est un salaire, mais il y aura ensuite une recette équivalente à ce montant dans les comptes.

Compte 352

Agenda 21

Proposition d'amendement à fr. 138'600.-- de M. Y. Luccarini

M. Y. Luccarini constate que les propositions d'écologie un peu plus radicales de Décroissance-Alternatives visant à faire des économies d'énergie encore plus performantes que les années précédentes n'ont pas été entendues. Il va donc essayer d'en faire une dans le cadre du développement durable, qui devrait du coup rassembler un peu plus largement. Il propose de doter l'Agenda 21 d'un montant de fr. 90'100.-- supplémentaire pour arriver à un total de fr. 138'600.--, soit le même montant que l'on continue à consacrer à la promotion économique dans la région.

M. S. Ansermet trouve incroyable qu'une proposition d'augmentation de plusieurs dizaines de milliers de francs soit faite ainsi, sans aucune argumentation. S'est-on approché du responsable de cet office pour savoir s'il avait besoin d'argent supplémentaire ? Ce petit service fait un travail absolument remarquable, qui conduit à des économies d'énergie. Si on le dote de plus de moyens, il faudra du personnel en plus. Si Décroissance-Alternatives revenait avec la même argumentation que précédemment, disant que l'année prochaine ils passeraient par un postulat ou une motion pour donner un plus grand cadre à ce secteur du développement durable, pourquoi pas. Mais voyons d'abord ce qui peut être fait et ensuite on décidera peut-être d'attribuer plus. Face aux moyens financiers de la commune, aux recherches à n'en plus finir d'économies financières, il trouve ce genre de propositions un peu légères. L'argumentation est tellement faible qu'il faut refuser cet amendement.

M. Y. Luccarini admet que le délégué fait sûrement un très bon travail et se dit certain qu'il ne ferait pas de cet argent supplémentaire un grand feu de joie au milieu de la place du Marché. Ce qu'il trouve pour sa part un peu léger aussi, c'est de ne jamais faire de propositions.

M. S. Ansermet remarque que s'il y a bien quelqu'un qui fait des propositions, c'est lui. Dans le cadre de la commission énergie, dans le cadre du développement durable. Cet argument tombe donc vraiment à faux.

M. le Président se demande à quel point il est possible de voter sur un compte global qui n'est pas vraiment une ligne budgétaire, mais une somme d'autres lignes.

Au vote, l'amendement de M. Y. Luccarini est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et une dizaine d'abstentions).

4. DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

Compte 431.3011 Cimetière et centre funéraire – Traitements du personnel

M. B. Schobinger constate qu'il y a une grosse augmentation de ce poste. Comment se justifie-t-elle ?

M. J. Christen n'a pas les chiffres précis du personnel, mais ce qu'il peut dire, c'est qu'il y avait une erreur technique dans le budget précédent.

Compte 470.3114 Eclairage attractif, entretien, achats matériel et fournitures

Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. G. Perfetta

Compte 470.3123.01

Eclairage attractif, consommation

Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. G. Perfetta

M. G. Perfetta indique que cet amendement a un aspect écologique et financier. Décroissance-Alternatives propose d'économiser de l'énergie, de l'argent, pour un peu d'éclairage qui est de très courte durée et qui ne semble pas nécessaire du tout. En diminuant l'éclairage public, spécialement la nuit et en hiver, peut-être verrait-on les vraies étoiles.

Mme S. Marques se demande ce que Décroissance-Alternatives a contre les fêtes. 1^{er} Août, éclairages de Noël, où vont-ils s'arrêter ?

M. A. Gonthier lui demande si elle a besoin de rennes qui galopent sur des fils pour faire la fête ou s'il lui arrive de faire la fête autrement et à d'autres dates ?

Au vote, les amendements de M. G. Perfetta sont refusés à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et six abstentions).

5. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS (DJEFS)

Compte 501.3662.02 Subventions pour les frais d'échanges de classes

Proposition d'amendement à fr. 8'000.-- de la commission des finances

M. Ph. Herminjard indique que ce poste est de moins en moins utilisé ; les échanges n'ont plus l'intérêt qu'ils avaient auparavant. Il a été proposé de diminuer ce poste au niveau des demandes d'aujourd'hui, même si celles-ci sont encore suffisantes pour répondre aux besoins qui pourraient arriver ces prochaines années.

M. le Président remarque que l'amendement de la commission propose plutôt d'augmenter ce poste de fr. 3'000.-- et de revenir à la situation antérieure.

M. L. Girardin ajoute qu'il s'agit effectivement d'une proposition de remise à niveau par rapport aux comptes 2016 et au budget 2017, proposition que la Municipalité accepte.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Compte 504.3170 Frais d'organisation de manifestations

Proposition d'amendement à fr. 28'600.-- de M. L. Lavanchy

M. L. Lavanchy remarque que la Municipalité a fait part de sa volonté de changer les animations lors de la fête des écoles et de ne plus inviter de manèges et autres animations foraines à l'avenir. Cela permettrait une économie de fr. 10'000.-- par rapport à ce qui figure au budget 2017. Si la Municipalité peut garantir qu'il n'y aura pas de carrousels ni de manèges en 2018, il retirera son amendement. Mais s'ils sont prévus ou prévisibles, il propose de refuser la suppression d'une dépense de fr. 10'000.-- pour les jetons offerts aux enfants.

M. L. Girardin répond que cette suppression a pour objectif de requalifier la fête des écoles et les activités qui vont avec. La distribution des jetons pour les forains prend un temps considérable et les forains ne sont pas nécessairement des plus satisfaits de venir à Vevey, ne serait-ce que par le temps à disposition et les coûts que cela implique. D'où la difficulté de faire venir des manèges peut-être un peu plus intéressants. Il n'y aura donc effectivement pas de carrousels à Vevey en 2018.

M. L. Lavanchy retire son amendement.

Compte 507.3102 Service dentaire – Matériel d'information générale
Proposition d'amendement à fr. 12'300.-- de M. L. Lavanchy

M. L. Lavanchy estime que si l'Etat reprend une partie des contributions, à hauteur de fr. 11'000.--, ce n'est pas une raison pour que la commune diminue ses prestations dans un domaine aussi sensible que les soins dentaires. Il propose donc de maintenir le budget global 2017 en renforçant la prévention.

M. L. Girardin remarque qu'il y a une diminution des subsides puisqu'une partie des soins dentaires sont dorénavant pris en charge par le Canton, pour les personnes relevant du filet social, plus précisément le revenu d'insertion et les prestations complémentaires. Contrairement aux subsides, ce sont des soins complets qui sont pris en charge au travers de ce dispositif. La prévention est effectuée auprès des écoliers veveysans au moins une fois par année, avec un contrôle complet de la dentition. Un courrier est adressé aux parents les informant de l'état de la dentition, des possibles travaux à faire, avec une orientation au besoin vers les médecins-dentistes. A ce stade-là et aujourd'hui, cet amendement ne permettra pas de faire plus et la Municipalité propose donc de le refuser.

Au vote, l'amendement de M. L. Lavanchy est refusé à une très large majorité (une dizaine d'avis favorables et deux abstentions).

Compte 581	Unités d'accueil préscolaire <u>Proposition d'amendement de + fr. 1'000'000.-- de M. Y. Luccarini</u>
Compte 582	Unités d'accueil parascolaire <u>Proposition d'amendement de + fr. 420'000.-- de M. Y. Luccarini</u>
Compte 584	Administration des unités d'accueil <u>Proposition d'amendement de + fr. 220'000.-- de M. Y. Luccarini</u>
Compte 5901	Réfectoires <u>Proposition d'amendement de + fr. 19'000.-- de M. Y. Luccarini</u>
Compte 5902	Devoirs surveillés <u>Proposition d'amendement de + fr. 15'000.-- de M. Y. Luccarini</u>
Compte 595	Colonies de jour <u>Proposition d'amendement de + fr. 3'300.-- de M. Y. Luccarini</u>

M. Y. Luccarini remarque que l'accueil de jour est l'un des rares domaines où l'autonomie communale est encore très importante. Ces services communaux ont plusieurs fonctions, toutes aussi importantes les unes que les autres. Tout d'abord celle de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie de famille, un thème qui semble faire largement consensus au sein de cette assemblée. Mais aussi celle de contribuer à l'émancipation de ces mêmes parents, en leur offrant la possibilité de mener des activités en couple ou individuellement, par exemple en s'engageant dans la vie sociale de la commune par le biais des multiples associations. Enfin, c'est également celle d'offrir des emplois locaux, ayant du sens et également facteurs d'émancipation, cette fois pour les travailleuses et les travailleurs qui aiment mener des activités pour et avec les enfants. Aujourd'hui, nous n'arrivons que partiellement à répondre au premier de ces besoins (conciliation travail et famille), alors que le second (émancipation) n'est carrément pas pris en compte car, pour avoir une chance de trouver une place dans une structure d'accueil à Vevey, il faut justifier d'un travail économique sur les mêmes horaires. Cette situation est socialement inacceptable ; elle contribue à maintenir, voire à augmenter les inégalités et elle est sexiste. Rappelons que ce sont très majoritairement les femmes qui cumulent ce que l'on appelle la double journée de travail. Pire encore, les personnes qui se retrouvent à s'occuper seules de leurs enfants – là encore le plus souvent des femmes – n'ont aucune possibilité, avec les services offerts par la commune, de dégager du temps libre afin de mener des activités personnelles et choisies. Cela peut contribuer à l'isolement, à la dépression et à une forme de misère sociale, notamment chez les personnes les plus démunies. Face à cette situation urgente et devant les mesures qu'il estime insuffisantes de la part de la Municipalité, Décroissance-Alternatives propose six amendements de type « linéaire » et d'un montant légèrement inférieur à +10%. Le montant total, de fr. 1'677'300.--, correspond à 2/3 de l'effort demandé en 2018 aux contribuables veveysans afin de répondre à des besoins prioritaires avec une amélioration nette des prestations.

M. C. Bussy souhaite expliquer pourquoi le groupe socialiste refusera cet amendement, qui pourtant fait pleuvoir de l'argent sur le dicastère de son représentant. Le PS aimerait évidemment être dans une situation où l'argent coule à flots, mais ce n'est pas le cas et il a pris des engagements. Il a accepté un compromis, estimant qu'il est important d'avoir des finances pérennes. Dans tout compromis, il faut renoncer aux excès. Si le PS partage les buts louables de cet amendement, qui serait de réduire les temps d'attente, avec évidemment l'impact énorme que cela aurait, si c'était effectivement le cas, sur les familles, une augmentation linéaire de 10% ne résout rien. Pour réduire les temps d'attente, il faudrait augmenter les locaux, engager du personnel, obtenir des autorisations, modifier une politique qui dépend du réseau REVE. Ce n'est pas simplement en distribuant en mode arrosoir qu'on contribue à une politique familiale efficace dans notre pays. Il s'agit plutôt

d'avoir une politique raisonnable qui permette d'avoir un réseau fort et durable.

M. Y. Luccarini partage en partie cet avis que la politique de l'arrosier n'est pas forcément la solution ultime. Mais fort du constat que l'on fait de l'action insuffisante de la Municipalité dans le domaine, il ne voit pas d'autre solution, au niveau du budget, que d'augmenter des postes principaux pour que la Municipalité, dans sa grande sagesse, puisse les attribuer là où sont les besoins, en créant de nouvelles structures, en engageant du personnel ou toute autre mesure.

M. V. Imhof rappelle que la Municipalité a fait quelques propositions de crèches, mais ce sont ceux qui aujourd'hui proposent un arrosier monstrueux qui ont coulé ces projets.

M. L. Girardin estime que la Municipalité, depuis de nombreuses années, a fait et fait beaucoup dans le cadre des crèches-garderies, de l'accueil pré- et parascolaire. Les choses ne sont pas simples. Nous avons une obligation légale d'être constitués en réseau ; ce réseau a des règles et c'est au travers de lui que nous créons des structures, même si les communes restent les exploitantes. La révision de la LAJE impose la mise en place d'offres parascolaires. Des changements auront déjà lieu début 2018 dans ce cadre-là. Aujourd'hui, en termes parascolaires, le temps d'attente reste important ; il est d'environ une année lorsqu'on s'inscrit, sauf si on est déjà dans le cursus des garderies. L'attente est de douze à dix-huit mois dans l'accueil préscolaire. Ce n'est évidemment pas suffisant. Offrir une possibilité à chaque personne qui veut placer son enfant pour participer à des activités propres ou à du bénévolat, pourquoi pas, mais aujourd'hui on n'en est pas là. Si nous arrivions déjà à répondre à plus de besoins et plus vite, ce serait bien, mais une augmentation linéaire ne va rien changer. Un plan de développement est actuellement en cours d'élaboration au sein du réseau REVE. Des propositions seront faites auprès des différents exploitants, dont la commune de Vevey, avec probablement des demandes pour des créations de nouvelles structures, garderies et unités parascolaires.

M. A. Gonthier ajoute qu'au-delà de l'amendement proprement dit, ce qui se joue là, c'est aussi la concrétisation de l'écart entre ce qui serait nécessaire et ce qu'on nous propose. 1,1 millions, grosso modo, pour les structures d'accueil, c'est ce qui serait nécessaire pour répondre aux besoins. Cela veut dire que le budget actuel qu'on nous propose de voter avec un enthousiasme très grand pour l'équilibre budgétaire est d'ores et déjà un budget de sacrifice pour la population.

M. L. Girardin remarque que douze mois correspondent à peu près au laps de temps entre le moment de la connaissance d'une grossesse et le retour au travail. Un des risques, c'est d'avoir trop de places, donc un taux de remplissage insuffisant, impliquant des coûts supplémentaires à la charge de la collectivité publique. L'amendement propose d'augmenter la participation de la commune, mais manque le calcul de la participation des parents, puisque normalement il devrait y avoir les deux compensations. Il propose donc de refuser ces amendements.

Au vote, les amendements de M. Y. Luccarini sont refusés à une très large majorité (un certain nombre d'avis favorables et trois abstentions).

Compte 5901.3131	Achats alimentation
Compte 5901.4360	Participations des parents

M. W. Riesen a demandé en commission des finances que ces comptes soient équilibrés. Il n'est pas normal que les parents qui inscrivent leurs enfants aux réfectoires ne paient même pas l'achat de la nourriture. C'est injuste vis-à-vis des parents qui accueillent les enfants à la maison. Il ne propose pas d'amendement parce que la Municipalité était d'accord de corriger cela. Etant donné qu'il y a encore des accords, elle ne peut pas le faire pour le moment, mais il souhaite que la Municipalité tienne parole.

- | | |
|--|-------------------------------|
| 6. DIRECTION DE LA SECURITE | La parole n'est pas demandée. |
| 7. DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION | La parole n'est pas demandée. |

8. CULTURE

Compte 814.3653	Aides et subventions à des manifestations culturelles
	<u>Proposition d'amendement à fr. 129'700.-- de M. S. Pilet</u>
Compte 814.3653.01	Fonds intercommunal de soutien à la culture
	<u>Proposition d'amendement à fr. 920'700.-- de la commission des finances</u>
Compte 814.3653.10 (nouveau)	Projets culturels en lien avec Vevey
	<u>Proposition d'amendement à fr. 29'700.-- de la Municipalité</u>

M. S. Pilet indique que le Fonds culturel Riviera rétrocède cette année l'équivalent de fr. 1.50 par habitant aux communes, ce qui équivaut, pour Vevey, à une somme de fr. 29'700.--. Cet argent a été versé pour la culture sur la Riviera, il semble approprié qu'il y revienne. Cette opération ne coûte rien de plus à la Ville, cela ramène juste son utilisation potentielle à un usage localisé précisément sur notre cité plutôt que dilué dans le Fonds culturel. Il rappelle qu'un budget n'est pas une obligation de dépenser. Dans cette optique, à une grande majorité, le groupe Vevey Libre propose que ce qui a été reversé par le Fonds culturel Riviera soit attribué au compte « aides et subventions à des manifestations culturelles ».

M. le Président remarque que la commission des finances propose de diminuer le budget du Fonds culturel Riviera de fr. 29'700.--.

M. Ph. Herminjard indique que le Conseil administratif du fonds a décidé de recentrer le fonds sur son but et de renoncer aux soutiens ponctuels qui ne font pas partie de ses tâches de base. Il a donc décidé d'adapter les ressources à ce recentrage et de diminuer la contribution par habitant de fr. 48.-- à fr. 46.50. Les difficultés politiques autour de ce fonds font l'objet d'une véritable saga depuis plusieurs années déjà, sous la pression des petites communes principalement. Il est proposé de déduire le fr. 1.50 par habitant de ce poste, qui doit donc être adapté de fr. 950'400.-- à fr. 920'700.--, soit un non dépensé de fr. 29'700.-- qui sera affecté aux « Etats généraux de la culture » pour 2018, et d'enregistrer le montant dans une nouvelle rubrique à définir.

M. A. Gonthier remarque que la commission intercommunale de gestion du Fonds a effectivement préavisé, dans son rapport, en faveur du report de ces sommes épargnées par les communes dans les budgets culturels communaux. Le rapport de la commission des finances semble plaider dans le même sens. La seule chose qui manque, c'est de savoir sur quel compte verser ce montant. Tout comme M. S. Pilet, il propose de faire ce transfert sur le compte 814.3653.

M. P. Bertschy précise que les deux amendements ne sont pas liés ; ils doivent être votés séparément. Il aurait aimé que le Conseil vote d'abord l'amendement de la commission des finances, puis sur celui de M. S. Pilet. Si les fr. 29'700.-- ne sont pas retirés du Fonds culturel, il n'est pas possible de les mettre ailleurs.

M. M. Agnant, municipal, constate qu'il y a presque un consensus autour de ces fr. 1.50, il va donc s'aligner dans ce consensus. Il ne faut pas oublier que ce qui se décide au niveau du Fonds culturel l'est pour une année. Un bilan sera fait pour savoir s'il faut revenir à fr. 48.-- ou rester à fr. 46.50. Il ne faut donc pas trop chambouler notre comptabilité ; il faut juste créer un compte à définir pour ce montant.

M. le Président remarque qu'il s'agit d'un amendement de la Municipalité, qui propose de créer un nouveau compte. Il y a aussi l'amendement de M. S. Pilet, qui propose de verser cette somme sur un autre compte, sans créer de nouvelle ligne budgétaire.

M. M. Agnant estime que c'est au Conseil de décider, mais l'esprit est le même, c'est-à-dire de garder ces fr. 1.50 en faveur de la culture veveysanne.

M. A. Gonthier remarque que l'amendement de la commission des finances est quasiment un amendement technique. Si on laisse la contribution au montant où elle est, il n'y aura personne pour l'accueillir parce que le Fonds culturel a décidé que les communes verseraient fr. 1.50 de moins par habitant, quelle que soit la somme qui est au budget. Il faut donc adapter le budget à cette diminution.

M. le Président donne lecture de l'amendement de M. M. Agnant qui demande au Conseil communal de refuser l'amendement de la commission des finances et de créer un nouveau poste no 814.3652.10, doté d'un montant de fr. 29'700.--, pour des projets culturels en lien avec Vevey. Ce montant est calculé sur la base de fr. 1.50/habitant.

M. P. Bertschy rappelle qu'il faut d'abord supprimer les fr. 1.50 par habitant du Fonds culturel et ensuite parler du reste. L'amendement de M. M. Agnant, tel qu'il est rédigé, propose en fait de mettre fr. 29'700.-- en plus de ce qu'il y a déjà.

M. M. Agnant rappelle qu'une somme de fr. 48.-- par habitant était jusqu'à présent versée au Fonds culturel. Il s'agit maintenant de séparer les montants de fr. 46.50 - nouveau montant attribué au Fonds culturel - et de fr. 1.50 pour la culture à Vevey.

M. le Président constate que si l'on demande au Conseil communal de refuser l'amendement de la commission des finances, qui enlève ces fr. 29'700.-- du Fonds culturel et qu'on ajoute fr. 29'700.-- dans un nouveau compte à créer, cela représente au total fr. 29'700.-- de plus.

Mme I. Jerbia aimerait savoir si M. M. Agnant est d'accord de modifier son amendement pour qu'il aille dans le bon sens et que le Conseil puisse se prononcer correctement. L'amendement de M. M. Agnant aura une influence sur le vote celui de la commission des finances.

M. le Président remarque que si l'amendement de la commission des finances est accepté, c'est-à-dire qu'on enlève fr. 29'700.-- du Fonds intercommunal de soutien à la culture, se posera ensuite la question de ce que l'on fait de ces fr. 29'700.--. M. S. Pilet propose de les mettre sur le compte 814.3653. Du moment où l'amendement de la commission des finances aura été accepté, est-ce que M. M. Agnant modifie son amendement, sans que celui-ci demande de refuser l'amendement de la commission des finances, puisqu'il aura été accepté ?

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à une très large majorité (un avis contraire et six abstentions).

M. Ch. Ming remarque que cette décision de diminuer de fr. 1.50 la cotisation au Fonds culturel a été prise pour que les petites communes puissent décider elles-mêmes pour des demandes ponctuelles. Si on prend le compte général de la culture, les charges sont de fr. 9'280'000.--. Divisé par le nombre d'habitants, ce sont fr. 464.--/habitant que Vevey donne déjà à la culture. Est-ce que nous avons vraiment besoin de créer une ligne supplémentaire dans le budget et de réattribuer tout de suite ces fr. 29'700.-- ? Si on veut faire des économies, c'est sur des choses comme cela que l'on peut agir.

M. P. Bertschy remarque que lorsque le Conseil a voté le budget du Fonds culturel, il a accepté de descendre à fr. 46.50. Il ne comprend donc pas que certains puissent dire oui d'un côté, non de l'autre, ou s'abstenir. Il n'y a aucune obligation de réattribuer ces fr. 29'700.--. Nous pouvons très bien décider que le budget actuel de la culture correspond à ce qui se passe à Vevey. L'année dernière, nous avons déjà augmenté plusieurs postes. Pour la première fois cette année, la Municipalité ne propose pas de nouvelles lignes budgétaires et c'est le Conseil communal qui veut en créer une. Si l'année prochaine le Fonds culturel décide de revenir à fr. 48.--, qui aura le courage de supprimer la ligne budgétaire qui serait créée ce soir ? Sa crainte est clairement que si on accepte une nouvelle ligne, elle soit définitive.

M. A. Stübi rappelle que la décision de réduire le budget du Fonds culturel a été prise sur la base du rapport du comité directeur, qui proposait de transférer les soutiens ponctuels aux communes. Ces fr. 29'700.-- permettront de répondre à ces demandes ponctuelles, qu'il ne sera plus possible d'adresser au Fonds culturel. Si l'année prochaine le Fonds culturel demande d'augmenter à nouveau la cotisation, il faudra voir si c'est simplement parce que les institutions stables ont gonflé leur budget, auquel cas cette augmentation ne serait pas justifiée, ou parce qu'on aura réintégré une partie des dépenses communales. Dans ce cas-là, il y aura une justification à réduire la ligne de la culture y relative. Mais aujourd'hui il n'y a pas d'intention et pas de volonté de soutenir une réduction du soutien culturel pour la Ville de Vevey.

M. F. Baud pense que l'intéressé se trompe. Le Fonds culturel a clairement dit qu'il n'avait pas besoin de ces fr. 1.50, raison pour laquelle il a baissé la cotisation par habitant. Il n'y a aucune diminution de prestations en 2018 de la part du Fonds culturel.

M. F. Vallotton rappelle qu'on vient d'avoir les états généraux de la culture. Toutes sortes de projets naissent de cela, avec beaucoup d'attentes. Beaucoup d'associations, qui demandaient de l'argent au Fonds culturel Riviera, n'ont pas obtenu de réponses positives. On a besoin de sous pour développer les sujets dont il a été question durant cette année et répondre aux attentes des associations veveysannes qui avaient demandé des soutiens au Fonds culturel. Il lui semble donc assez logique que cette somme, qui est normalement allouée à la culture, revienne à la culture.

M. P. Bertschy ne voit pas comment on peut dire que parce qu'il y a eu les états généraux de la culture, on a besoin de cet argent. La Municipalité doit présenter des lignes directrices, un préavis, des projets concrets, puis éventuellement nous augmenterons le budget. Quelles sont les associations qui étaient soutenues ponctuellement par le Fonds culturel et qui devraient perdre de l'argent avec cette décision ? Est-ce que cela représente exactement fr. 29'700.-- ? Si on veut vraiment compenser ces soutiens, il faut connaître le chiffre exact et non pas mettre un chiffre au hasard.

Mme la Syndique rappelle que le Conseil a validé le budget du Fonds culturel Riviera, qui passe effectivement de fr. 48.-- à fr. 46.50. Le Fonds culturel a décidé de se recentrer sur son but premier à savoir soutenir les principales institutions de la Riviera. Il est vrai qu'à un moment donné, des demandes de soutiens ponctuels lui ont été adressées. Il avait alors quelques sous et, de fil en aiguille, octroyer des soutiens ponctuels est devenu une activité dans le cadre de ses attributions. En 2016, 14 structures ou événements ont été soutenus. Fr. 1.50 pour

un peu moins de 80'000 personnes sur la Riviera, divisé par deux, cela représente fr. 60'000.--. Vevey a quand même la moitié des associations ou structures qui ont bénéficié de ce soutien. Aujourd'hui, la Municipalité propose un amendement pour déposer ces fr. 1.50. Pourquoi sur un autre compte et pas sur le compte proposé par M. S. Pilet ? Parce que peut-être l'année prochaine le Fonds culturel fera une demande pour fr. 47.--. Chaque année, on mettra sur ce compte la différence entre la somme demandée par le Fonds culturel et les fr. 48.--. C'est la raison pour laquelle elle demande au Conseil de soutenir la demande faite par M. M. Agnant.

M. P. Bertschy constate que fr. 60'000.-- ont été attribués en 2016. Fr. 120'000.-- correspondaient au fonds global. Vevey se permet donc de donner la moitié. Ces fr. 60'000.-- concernent-ils uniquement des associations veveysannes ? L'enjeu est de savoir combien d'associations dont le siège est à Vevey ont bénéficié de ces soutiens et pour quel montant ? Peut-être que fr. 29'700.-- ne seront pas suffisants.

M. le Président trouve surprenant que toutes ces questions n'aient pas posées lors du non-débat sur le Fonds culturel.

M. A. Stübi indique que les soutiens ponctuels admis en 2016 par le Fonds culturel Riviera concernent pour fr. 10'000.-- le 25^{ème} anniversaire du RKC, fr. 10'000.-- ont été attribués à Louis Productions Vevey Sàrl, films documentaires, fr. 4'000.-- pour le 40^{ème} anniversaire de la société des concerts de St-Martin et fr. 8'000.-- pour le collectif RATS, soit un total de fr. 32'000.--.

M. P. Bertschy pense que le Conseil communal a déjà largement fait sa part en ce qui concerne le Rocking Chair. Il regrette presque de savoir que le Fonds culturel a donné encore plus d'argent. Cela montre quand même que finalement, sans ces fr. 29'700.--, la culture ne se portera pas plus mal qu'aujourd'hui.

Mme la Syndique précise que le montant alloué au Rocking Chair l'a été pour les 25 ans du RKC. C'est un événement ponctuel. Cette aide manquera effectivement si l'on n'obtient pas ces fr. 1.50.

M. M. Agnant ajoute que nous restons dans la même enveloppe de fr. 48.--. Le Fonds culturel a une enveloppe de fr. 45.-- à fr. 50.-- dans laquelle il peut naviguer pour fixer la cotisation par habitant. Pendant beaucoup d'années, nous sommes restés à fr. 48.--. C'est un montant assez symbolique ; on ne va pas aller au-delà, parce que cela risque de mettre le fonds en péril par rapport aux petites communes. Ce que l'on demande, c'est de mettre fr. 46.50 pour le Fonds culturel et les fr. 1.50 qui restent dans la culture. Le jour où le fonds revient à un autre montant, cette ligne disparaîtra pour réintégrer le Fonds culturel.

M. S. Pilet indique, au vu des éclaircissements donnés par la Municipalité, qu'il retire son amendement.

M. M. Agnant modifie la 1^{ère} version de son amendement pour tenir compte de l'acceptation de l'amendement de la commission des finances.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair au sujet de l'amendement de la Municipalité. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix qui montre que cet amendement est accepté par 47 voix contre 30 (trois abstentions).

Compte 814.3653.54

Association Festivalocal

Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. B. Schobinger

M. B. Schobinger rappelle l'interpellation faite au sujet du Festivalocal nouvelle mouture par sa collègue Mme F. Despot, qui parlait de gens poly-défoncés. Pérenniser un festival de la drogue n'est pas la meilleure chose à faire dans cette ville, en tout cas pas avec de l'argent public.

M. F. Vallotton souligne que les gens qui défendent le Festivalocal vivent à Vevey, ils font partie de notre communauté. Faire des généralités sur des gens sans rien savoir, c'est un peu dommage. Poly-défoncés est un terme qu'il trouve ségrégationniste. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de problèmes de violence et le niveau sonore a été respecté. A plusieurs niveaux, ils font leur travail correctement. Que les personnes qui se permettent des jugements de valeur par rapport à ce qu'ils voient les gardent pour eux.

M. W. Riesen demande au Conseil de soutenir cet amendement. Il a pour sa part été interpellé par plusieurs personnes qui trouvent ce festival absolument inutile à Vevey. C'est plus une promotion de la drogue qu'autre chose.

M. M. Agnant rappelle la réponse qu'il avait faite en son temps à Mme F. Despot. Tout ce que nous faisons, nous le faisons dans le sens de « faire société ». L'élément culturel n'est qu'un élément dans ce vivre ensemble. Faire société demande qu'on favorise, encourage, développe la diversité culturelle. Ce n'est pas à un

groupe de dire ce qui est bon, ce qui n'est pas bon. On ne construit pas une société en fonction de soi. Il faut prendre en compte tout le monde. Nous offrons la possibilité que chacun puisse s'exprimer. Si ce mode d'expression ne plaît pas à certains, c'est ainsi, mais c'est cela le vivre ensemble.

M. B. Schobinger estime que le vivre ensemble ne peut réussir que s'il y a un cadre, et le travail du politique c'est de mettre ce cadre au travers de règlements, de lois. Visiblement, il y a des choses qui se passent durant ce festival qui dépassent très largement le cadre fixé. Son intervention ne vise pas à interdire ce festival, mais à ce qu'il se passe de deniers publics. Libre à eux de trouver une autre source de financement.

M. M. Agnant rappelle que pour répondre à Mme F. Despot, il a fallu consulter tous les services concernés, dont ASR, qui a fait un rapport sur le festival. On avait déjà dépeint ce festival de tous les maux et ASR a été agréablement surpris de voir comment les choses se sont finalement déroulées.

Au vote, l'amendement de M. B. Schobinger est refusé à une large majorité (quelques avis favorables et une dizaine d'abstentions).

Compte 814.3653.29

Association Oriental - Vevey

Proposition d'amendement à fr. 230'000.-- de M. W. Riesen

M. W. Riesen se dit choqué de voir qu'on gonfle le budget de cette association quand on connaît les problèmes financiers de la Ville de Vevey. Le Canton a augmenté sa participation de fr. 10'000.--, le Fonds culturel a augmenté la sienne de fr. 5'000.-- et d'autres institutions, dont il ne souhaite pas mentionner les noms par souci de confidentialité, ont aussi augmenté leurs subventions. Même avec son amendement, le budget est supérieur à ce qu'il y avait jusqu'à présent. Cet amendement est donc absolument justifié.

M. F. Vallotton remarque que les gens en charge de l'Oriental ont fait leur travail de recherche de fonds, ils ont pu trouver fr. 20'000.-- et fr. 10'000.-- qui seront attribués à la médiation, c'est-à-dire présenter des spectacles aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite. On ne peut donc que les féliciter et ce serait vraiment bizarre que leur retrier ce soutien.

M. M. Agnant a déjà expliqué à plusieurs reprises comment fonctionne le mécanisme. Il y a trois niveaux, la commune-siège, la région, le Canton. C'est toujours à la commune-siège de faire le premier pas. Si la commune fait le premier pas, les autres suivent. C'est l'effet de levier. Nous sommes dans une réflexion au niveau régional et au niveau cantonal pour arriver à avoir des conventions. C'est extrêmement pénible de devoir chaque année remettre toujours les mêmes choses sur le tapis. Les institutions qui sont reconnues auront à présenter leur budget idéal et les trois niveaux devront se mettre d'accord pour arriver à ce budget idéal et ainsi économiser tous ces discours et ces débats.

M. W. Riesen connaît très bien le fonctionnement et n'a pas besoin des leçons de M. M. Agnant. Le budget du Canton est en cours d'examen. S'il s'engage d'un côté pour que Vevey reçoive plus, il attend au moins que cela se ressente vis-à-vis des citoyens et pas qu'on en profite pour gonfler les budgets. C'est totalement inacceptable compte tenu de la situation dans laquelle se trouve la commune. Avec le budget qu'a l'Oriental actuellement, il peut fonctionner correctement ; il n'y a donc pas de raison d'augmenter ce poste.

Mme N. Riesen demande si ce n'est pas pénible pour les citoyens de payer plus d'impôts.

M. M. Agnant remarque que M. W. Riesen fait partie de la commission municipale de l'Oriental. Les choses lui ont été expliquées plusieurs fois. Il y a une chronologie dans les faits. C'est la commune-siège qui doit d'abord faire le pas et après les autres suivent, ce n'est pas l'inverse.

M. W. Riesen pense que le premier pas est quand même fait avec fr. 245'000.--. Que veut-on de plus ? Veut-on ruiner les citoyens veveysans ?

M. le Président remarque que l'amendement propose de verser moins.

Au vote, l'amendement de M. W. Riesen est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 814.3653.42

Film Location Riviera

Proposition d'amendement à fr. 2'500.-- de M. T. Branquino

M. T. Branquino remarque que la Ville de Vevey est présente dans beaucoup de disciplines artistiques, excepté une, dont on ne parle presque jamais, le cinéma. Pourtant, dans notre magnifique ville se trouvent une dizaine

de boîtes de production. Film Location Riviera s'occupe de subvenir aux besoins de productions, soit qui viennent de l'étranger pour tourner dans la région et ainsi profiter à la ville de Vevey en matière d'image touristique ou à la Riviera de manière générale, soit de plus petites productions locales. Ce fonds existe en collaboration avec la ville de Montreux, chacune des villes versant le même montant (fr. 10'000.--) chaque année. Il trouve un peu rude de faire disparaître cette seule ligne qui touche à la production cinématographique dans notre ville, raison pour laquelle il propose non pas de la supprimer, mais de la baisser à fr. 2'500.--.

M. M. Agnant indique que cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur. Mais Film Location Riviera dispose d'une cagnotte de fr. 90'000.-- à fr. 100'000.--. Cette coupe ne met donc pas en péril le fonctionnement de Film Location Riviera ni des structures qui pourraient avoir un soutien de leur part. Elle a été proposée d'entente avec Montreux. Il ne s'agit pas d'une coupe définitive, mais d'un moratoire.

M. T. Branquino aimerait savoir, si c'est effectivement un moratoire et qu'il s'agit de faire une pause, si on a la garantie qu'un jour on arrivera à faire revenir cette ligne dans le budget.

Au vote, l'amendement de M. T. Branquino est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et un certain nombre d'abstentions).

M. J. Zaugg propose de suspendre les débats, étant donné l'heure tardive. *(Cette demande ne fait l'objet d'aucun commentaire de la part du Conseil)*

M. le Président lève la séance à 23h25, en terminant par une citation de George Bernard Shaw, prix Nobel de littérature : « L'alcool est un produit très nécessaire. Il permet au parlement de prendre à 11h00 du soir des décisions qu'aucun homme sensé ne prendrait à 11h00 du matin ».

Compte 820

Musées

M. B. Schobinger constate que les musées de la Ville traversent quelques turbulences. Il souhaite pour sa part que la Municipalité entreprenne une réflexion sur l'avenir de ces musées. Peut-être faudrait-il réfléchir à la possibilité de fermer un de ces musées. Ce sont des pistes d'économies possibles qui ne se chiffrent pas en dizaine de milliers, mais plutôt en millions de francs.

Compte 82021.3011

Musée des Beaux-Arts – Traitements du personnel

Proposition d'amendement à fr. 634'700.-- de M. J.-P. Boillat

Mme M. Buckel constate une baisse de respectivement fr. 45'000.-- à ce poste et fr. 80'000.-- au poste 82021.3012, alors qu'en 2016 déjà, il avait été demandé au Musée Jenisch de faire un effort. Il semblerait que les deux postes laissés récemment vacants par la conservatrice du cabinet des estampes et la directrice du musée ne soient pas mis au concours. Est-il possible d'avoir des explications sur cette situation et sur ces baisses budgétaires ?

M. E. Rivier indique qu'était prévu dans le budget précédent l'engagement d'un spécialiste pour la numérisation des œuvres. Ce spécialiste n'a pas pu être engagé et ne le sera pas l'année prochaine non plus parce qu'il y a tout un processus à développer avant d'engager quelqu'un pour la numérisation. Il ne peut donner d'autre explication sur cette différence, mais rappelle que cela n'a posé absolument aucun problème dans l'organisation du musée.

M. J.-P. Boillat ne comprend pas pourquoi M. E. Rivier n'arrive pas à donner une explication plus plausible. Si aucune explication ne peut être donnée, il déposera un amendement demandant le maintien du montant 2017.

M. E. Rivier complète cette explication en renvoyant à la rubrique du cabinet des estampes où l'on voit que le traitement du personnel a augmenté de fr. 233'300.--, pour passer à fr. 457'000.--. Il y a une répartition du personnel entre ces deux fonctions du Musée Jenisch qui explique cette situation. La différence s'explique aussi par le fait qu'en 2017, le salaire de la conservatrice cheffe du cabinet cantonal des estampes avait été oublié.

M. J.-P. Boillat ne se dit pas satisfait de la réponse. Quelque chose est en train de se passer au niveau des musées. Avant de toucher au budget, il faudrait que la Municipalité explique quelle est sa vision quant à l'avenir de ces musées. S'il n'y a pas d'autres explications que ce transfert entre le cabinet des estampes et le musée des beaux-arts, il maintient son amendement pour revenir au budget 2017.

M. P. Bertchy estime qu'il suffit que l'intéressé dépose cet amendement et le Conseil votera.

M. F. Vallotton remarque que ces questions de budget plombent un peu l'ambiance du musée. Les choses sont compliquées et on se retrouve sans direction. Cette situation devrait parler à n'importe qui dans ce Conseil. Qui va soutenir aujourd'hui ce musée dans un climat comme celui-ci ? Maintenir le budget à son niveau 2017 serait un signe assez fort pour les gens qui veulent encore soutenir et faire des dons à ce musée.

M. A. Gonthier trouve quelque peu étrange l'explication donnée par rapport à la numérisation. Au budget 2017 était prévu, au compte 3012, un poste de conservatrice qui devait remplacer en partie la directrice qui vient de s'en aller et qui était déjà malade. Il pense que c'est plutôt cela qui était prévu à l'époque, puisqu'on retrouve la mention dans le détail du budget d'une compensation par des rentrées d'assurances. Il ne voit donc pas très bien ce que la numérisation vient faire là. On ne demande pas à la Municipalité d'être omnisciente et de tout savoir par cœur, mais on a quand même le droit de demander des explications claires. Là, elles sont vagues. Il a bien compris qu'il y avait des échanges entre ces deux institutions, qui sont dans la même maison, et que probablement la convention relativement récente signée avec le Canton a permis de mettre plus ou moins à la charge du Canton une partie des frais de personnel, mais on doit être capable de nous dire quel poste a été transféré du Musée Jenisch au cabinet des estampes et pas nous donner une espèce d'explication pas claire.

M. E. Rivier revient sur la question de savoir quel est l'avenir de nos musées. La réflexion a débuté il y a plusieurs mois déjà, en particulier à propos de la réunification du service de la culture en un seul service. Il ne peut pas s'exprimer de façon très libre sur les événements qui se passent actuellement et précise que la Municipalité a souhaité ne pas répondre. Nous sommes en train de finaliser une convention de départ avec la directrice et lorsqu'on fait cet exercice, il est demandé instamment aux deux parties de ne pas communiquer pour ne pas perturber cette relation toujours un peu tendue entre deux partenaires qui doivent régler une situation. C'est la raison pour laquelle le Conseil a probablement l'impression d'un certain flou, flou qui a été exploité dans la presse. La Municipalité répondra au moment où elle aura la possibilité de s'exprimer très clairement. Cette séparation d'avec la directrice se passe toutefois dans de bonnes conditions ; un terrain d'entente a été trouvé et chaque partie arrivera à faire le deuil d'une situation qui est difficile. Le poste de remplaçante de la conservatrice cheffe du cabinet cantonal des estampes sera mis au concours dès le début de l'année prochaine. Les différents partenaires doivent se mettre d'accord sur un cahier des charges et ce texte sera en principe validé le 20 décembre. La commission des finances a eu toutes les occasions de poser ces questions qui concernent le personnel et le service des ressources humaines a fourni un détail précis de la répartition de tous ces postes. Il avoue ne pas avoir cette répartition en tête. En ce qui concerne le budget général du Musée Jenisch, après différentes recherches et rééquilibrages, nous avons obtenu pas tout à fait 10% de diminution de charges. Nous sommes dans une période de recherche d'économies et nous faisons au mieux, avec la collaboration étroite de l'équipe du musée. Personne n'est lésé, les gens sont au contraire satisfaits de penser qu'eux aussi participent au processus d'économie, qui a été général dans tous les services. Le maître-mot de la Municipalité a été de réduire la voilure. En fait, on a peu réduit la voilure, on prévoit simplement un peu moins d'achats d'œuvres durant l'année. L'importance des expositions sera peut-être un petit peu nuancée, mais finalement ce sont les recherches que le Conseil a demandé à la Municipalité de faire. Il salue l'effort fait par nos trois musées en collaboration vraiment étroite, sans aucune manœuvre politique et sans du tout chercher à nuire à ces musées.

M. J.-P. Boillat remarque que nous sommes en période de transition. Puisque le flou existe encore sur la réorganisation du Musée Jenisch, il dépose son amendement afin de maintenir le poste au niveau 2017.

M. P. Bertschy rappelle que la commission des finances a reçu toutes les directions de ces musées. Le Musée Jenisch était présent, aucune question n'a été posée à ce sujet. Pourquoi le faire maintenant ? Evidemment, l'actualité nous y contraint. On a plusieurs fois reproché à la droite que les commissions ne servaient à rien si on intervenait au Conseil plutôt que dans les commissions. Pourquoi ne pas poser ces questions en commission quand la personne est en face de nous plutôt que de les poser au Conseil communal ?

M. E. Rivier indique que l'effectif du personnel en termes de postes n'a pas changé entre 2017 et 2018 (6,10 pour le musée des Beaux-Arts, 5,10 pour le cabinet cantonal des estampes). Ces différences de salaires sont donc liées à d'autres composantes, mais pas à la baisse de l'effectif du personnel.

Au vote, l'amendement de M. J.-P. Boillat est refusé à une très large majorité (un certain nombre d'avis favorables et trois abstentions).

Compte 8205.3011

Cabinet des estampes – Traitements du personnel

M. R. Pieren constate une augmentation de fr. 223'700.-- entre les budgets 2017 et 2018. Au niveau du personnel auxiliaire, il y a aussi une augmentation de fr. 60'000.--, alors qu'il a été dit qu'il n'y avait pas de changement au niveau du personnel. Quelle est l'explication de cette différence ?

M. E. Rivier indique qu'il y a eu une erreur dans le budget 2017. Un salaire complet a été oublié.

M. A. Gonthier précise que des charges patronales ont été oubliées en 2017 pour un montant de fr. 155'500.--. Cela signifie que le total des salaires fixes augmente en fait de l'ordre de fr. 60'000.--, et non pas de fr. 241'000.-- comme on pourrait le croire si on lit les chiffres qui figurent au budget. Et, sauf erreur de sa part, pour le personnel auxiliaire, il y a l'engagement de deux techniciens. C'est peut-être là qu'il y a cette histoire de numérisation, qui représente sauf erreur un 60% sur l'année.

Compte 831.3102	Achats de livres et de disques <u>Proposition d'amendement à fr. 100'000.-- de Mme E. Lopez</u>
Compte 831.3011	Bibliothèque-médiathèque municipale – Traitements du personnel <u>Proposition d'amendement à fr. 493'100.-- de Mme E. Lopez</u>

Mme E. Lopez souhaite augmenter le poste « achats de livres et de disques » de fr. 20'000.-- pour le remettre au même montant que celui voté en 2017. L'année dernière, en attribuant un budget supplémentaire, le Conseil a reconnu la nécessité de faire correspondre la situation de la bibliothèque municipale aux normes en vigueur dans le canton en la matière, normes qui consistent en la possibilité, pour l'institution, de renouveler son stock de documents sur 10 ans. Avec une bibliothèque comme la nôtre, disposant de 47'000 livres, ce sont environ 4'700 livres qui devraient pouvoir être acquis par année, ce qui, au prix de fr. 20.-- (ce qui est très bon marché pour un livre) correspond à fr. 94'000.--, auxquels s'ajoutent les CD et DVD. Ce sont donc environ fr. 110'000.-- qu'il aurait fallu au budget pour inscrire la bibliothèque dans ces normes. La bibliothèque est l'institution culturelle la plus fréquentée des Veveysannes et des Veveysans. On ne fait que constater chaque année une hausse du nombre d'inscriptions, de la fréquentation et des emprunts. Le Conseil, par ce vote, a notamment reconnu que le renouvellement des ouvrages de la bibliothèque sert d'abord l'intérêt de ses nombreux usagers et usagères, que cette décision était un minimum pour une bibliothèque aussi fréquentée et dont notre ville peut être fière. Faire une économie à ce poste constitue donc indirectement une coupe dans les prestations offertes à la population.

M. M. Rizzello rappelle que la commission a reçu le responsable de la bibliothèque. Celui-ci remerciait le Conseil pour cette augmentation de fr. 20'000.-- l'année dernière, mais indiquait qu'il ne pouvait pas les dépenser, pour des raisons de manque de personnel. Donc, même si l'on ajoute à nouveau ces fr. 20'000.--, il ne les dépensera pas, même en 2018.

Mme E. Lopez propose dès lors un second amendement dans le but d'augmenter le personnel de la bibliothèque de 0,5 EPT, soit un montant de fr. 60'000.--. Le budget alloué pour l'achat de livres et disques est invité à être refusé parce qu'il manquerait du personnel pour s'occuper de ces nouvelles acquisitions, qui correspondent aux normes cantonales en la matière. Cette situation démontre bien qu'il y a un besoin particulier de personnel dans cette institution. Cette situation n'est pas nouvelle, elle est connue depuis 2015 déjà. Malheureusement, c'est une situation qui n'a apparemment pas encore pu être prise suffisamment en considération. Il semble dès lors important de donner les moyens à cette institution exemplaire de continuer à être ce qu'elle est et de continuer à prospérer sur les voies du succès, ce dans les meilleures conditions possibles pour toutes celles et tous ceux qui la font vivre (utilisateurs et utilisatrices, mais également bibliothécaires).

M. P. Bertschy s'aperçoit qu'après avoir augmenté un certain nombre de taxes, augmenté les impôts de trois points, avec tous les amendements que propose une partie de ce Conseil, c'est une hausse de six points qu'il aurait fallu adopter. Il se dit quand même interpellé par le terme « décroissance ». Où se situe la décroissance dans ces interventions ?

Mme D. Kaeser remarque que lors de la commission municipale de la bibliothèque, le responsable a affirmé exactement la même chose qu'il avait dite à la commission des finances. Il n'y a pas de soucis à avoir ; la bibliothèque a énormément de succès, elle continue à en avoir et elle en aura encore beaucoup.

M. A. Gonthier se dit persuadé que le municipal en charge de la bibliothèque ou son chef de service sont capables d'indiquer assez précisément ce soir quelle est la part de la somme allouée en 2017 au renouvellement de l'achat des livres qui a été dépensée à ce jour, quelle est la part qui n'a pas été dépensée et quels sont les pronostics pour la fin de l'année. Pour sa part, il a de très forts doutes quant au fait de prendre pour argent comptant les réponses d'un chef de service face à son municipal quand il sait que celui-ci a décidé qu'il fallait couper fr. 20'000.--. La sincérité de ses réponses peut être sérieusement mise en doute.

M. P. Bertschy se demande alors à quoi sert de rencontrer les responsables de chaque service, de leur poser des questions, si on imagine que ces personnes ne peuvent pas s'exprimer librement.

M. E. Studer trouve le procédé un peu retors. L'année dernière, on a souligné l'importance de renouveler ce stock. Les usagers sont contents de trouver aujourd'hui enfin sur les rayonnages de la bibliothèque des ouvrages à jour, qui ne datent pas des années 70, mais bien de 2017. Il pense que la pesée des intérêts est très rapidement faite entre une diminution de cette somme, aussi raisonnable soit-elle, de fr. 20'000.-- et le service public qu'offre cette bibliothèque. Depuis qu'elle a changé d'équipe, de lieu, ce n'est plus du tout le même service, le même accueil, les mêmes animations et on peut aujourd'hui soutenir cette équipe en refusant cette baisse de fr. 20'000.--. Parfois on oublie à quoi sert une bibliothèque dans une ville comme Vevey. Non seulement, elle sert à ses usagers, parmi lesquels les écoles, mais elle est aussi intergénérationnelle et touche l'ensemble des couches sociales. Un Veveysan sur quatre la fréquente régulièrement. C'est donc un service où l'on ne peut pas comme ça, d'un claquement de mains, faire des économies. Il invite donc à soutenir les deux amendements en premier lieu pour les usagers, petits et grands.

Mme M. Moya remarque qu'il n'apparaît de toute évidence pas clairement quels sont les besoins effectifs et on ne pourra pas résoudre cette question ce soir. Elle suggère donc que cette situation soit examinée par la commission de gestion.

M. Ch. Roh précise que la Municipalité, lorsqu'elle fait un plan d'économies, consulte tous les chefs de service, y compris le responsable de la bibliothèque. Comment peut-on dire alors que, devant son municipal, il n'ose pas s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Le responsable a dit à la commission des finances qu'il pouvait très bien travailler avec le budget 2018 sans qu'il y ait une péjoration des prestations. Le budget prévu pour 2018 est supérieur à celui des comptes 2016. Donc, si un chef de service dit qu'il peut faire le même travail à satisfaction de la clientèle avec fr. 20'000.-- de moins, ces amendements ne tiennent pas la route.

M. E. Studer admet que la Municipalité consulte son chef de service, mais elle ne consulte pas les usagers. Si le chef du service dit, pour différentes raisons et différentes pesées d'intérêts, qu'il peut se contenter des prestations actuelles, cela ne veut pas dire qu'il ne voudrait pas que ces livres ne soient pas renouvelés à hauteur de ses espérances. Ce que les usagers désirent, c'est avoir le matériel le plus récent possible à disposition.

M. A. Gonthier aimerait savoir s'il est vrai qu'à ce stade de l'année, seuls fr. 80'000.-- ont été dépensés en achats pour la bibliothèque et si le supplément que le Conseil a accordé l'année dernière a été entamé. Cela n'a pas été communiqué en ces termes à la commission des finances. Malgré toutes les annonces de l'année dernière, la commission n'a rien fait de plus que ce qu'elle fait chaque année, alors qu'on nous avait promis que cette année on irait au fond des choses. La bonne volonté qui avait été affirmée l'année dernière n'a pas été suivie d'effets. Il est donc normal que certaines choses restent peu claires, y compris devant le Conseil, y compris après un rapport de la commission des finances. Dire qu'on peut maintenir les prestations si l'on n'achète pas plus de livres, c'est simplement ridicule. On peut maintenir certaines prestations quand il s'agit de services, mais des objets matériels, soit on les achète, soit on ne les achète pas.

M. Ch. Roh remarque que chaque année M. A. Gonthier critique le travail de la commission des finances. Qu'il se retire s'il ne se sent pas à l'aise dans cette commission,.

M. Ph. Herminjard estime que les propos de M. A. Gonthier sont inacceptables. Comme indiqué en préambule, le travail de la commission s'est fait dans un climat très serein. M. A. Gonthier ne s'est jamais exprimé sur cette question de la bibliothèque. Ce qui est assez extraordinaire, c'est qu'en commission des finances, c'est un vrai mouton et, une fois devant les caméras et devant le Conseil, ça devient presque un loup à attaquer tout le monde, y compris le président de la commission, qui n'a pourtant jamais empêché quelque débat que ce soit et encore moins sur cet objet.

M. W. Riesen partage l'opinion qu'il faut renouveler les livres dans une bibliothèque, mais rappelle qu'avec un montant de fr. 80'000.--, on achète 3'000 à 3'200 livres ou disques. Cela représente, sur une année, 10 livres ou disques par jour. Il pense donc que c'est suffisant. Cet amendement a déjà été présenté à la commission des finances ; il a été refusé par 9 voix contre 2 et 2 abstentions.

M. E. Rivier indique qu'au 1^{er} décembre 2017, fr. 78'000.-- ont été dépensés. Restent donc fr. 22'000.--. Fr. 80'000.--, c'est donc une somme raisonnable dans la perspective d'économies que nous devons tous faire. Mme E. Lopez était présente lors de la commission municipale de la bibliothèque. Elle peut témoigner que ces questions ont été posées et que la réponse a été tout à fait libre de la part du responsable de la bibliothèque. Les usagers sont consultés précisément au travers de la commission municipale, où il y a des représentants des usagers. Il n'y a pas eu de remarques à ce propos. Au contraire, les personnes qui ont participé à cette commission ont relevé le dynamisme de cette bibliothèque, qui a un énorme succès, peut-être avec un certain épuisement il est vrai parce qu'au fond, cette bibliothèque a trop de succès. Augmenter les prestations, cela a un coût et pour payer cette augmentation, il faut des revenus. Si on augmente les prestations de la bibliothèque, malheureusement il faudra les diminuer ailleurs. C'est cela l'équilibre budgétaire, l'effort politique que nous

avons tous à faire, chacun dans nos domaines, de façon à sortir notre ville de l'ornière où elle se trouve. Il invite donc le Conseil à refuser ces deux amendements.

Au vote, le 2^{ème} amendement de Mme E. Lopez est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et six abstentions). Le premier amendement de Mme E. Lopez est lui aussi refusé, à une très large majorité (quelques avis favorables et sept abstentions).

9. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS (DJEFS)

Compte 951.3653.12 Soutien à des évènements sportifs populaires
Proposition d'amendement à fr. 27'500.-- de M. G. Perfetta

M. G. Perfetta souhaite doter ce poste de plus de moyens au vu de l'augmentation de la population, afin d'améliorer le soutien aux manifestations populaires et aux sportifs amateurs.

M. L. Girardin remarque que les évènements populaires qui sont financés au travers de ce compte sont Urban Project, Lavaux Up et le triathlon. Les montants ne sont pas liés au nombre de participants, raison pour laquelle il propose de refuser cet amendement.

Au vote, l'amendement de M. G. Perfetta est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et une abstention).

Compte 9521.3653.02 Soutiens pour des évènements culturels
Proposition d'amendement à fr. 10'000.-- de M. G. Perfetta

M. G. Perfetta propose de revenir au montant de fr. 10'000.-- budgété l'année dernière. Cette ligne concerne le comité culturel, qui soutient et encadre des projets organisés par des jeunes. Ce montant permet de garantir un éventuel déficit. On voit aux comptes 2016 que cette somme a été peu utilisée. Pourquoi l'augmenter de fr. 5'000.-- ? Cela donnera au comité culturel les moyens de garantir plus de déficits à plus d'évènements. Ce sont de petits soutiens, mais cela peut lancer à long terme des évènements. Plusieurs évènements aujourd'hui pérennes ont bénéficié de cette aide. Le festival Nox Orae notamment a bénéficié de ce soutien et aujourd'hui c'est un festival phare de la région, qui est soutenu par la Ville.

M. B. Schobinger ne partage pas cette vision d'encourager des associations, aussi compétentes soient-elles, à faire du déficit, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. R. Hunziker rappelle que la personne qui a créé le comité culturel il y a bien des années est M. Patrick Maday. Si l'abréviation de « comité culturel » est COCU, c'est peut-être qu'il y a une raison.

M. C. Bussy pense que si la garantie de déficit peut effectivement être un soutien très important pour lancer de nouveaux projets, nous sommes dans un contexte un peu particulier cette année. On voit dans les comptes que ce montant est peu utilisé. Augmenter cette somme reviendrait donc à gonfler artificiellement les comptes, ce alors qu'on cherche un équilibre. S'il devait y avoir un évènement exceptionnel, ce n'est pas parce que cette garantie de déficit est baissée que la Municipalité est totalement liée. Il y a toujours des moyens d'agir. Donc, tout en soutenant l'idée derrière cet amendement, il invite donc le Conseil à le refuser.

M. F. Vallotton remarque qu'il s'agit une nouvelle fois d'un amendement très symbolique. Ce n'est pas seulement une garantie de déficit, il y a aussi un encadrement qui est offert par des professionnels et par des gens qui ont déjà mis sur pied des festivals et des manifestations. Il y a donc aussi un côté éducatif. On parle de fr. 2'500.-- maximum octroyés au niveau du déficit. Pour des micro-associations qui sont sans doute et pratiquement toujours totalement bénévoles, c'est toute la différence qui fait qu'un évènement a lieu ou n'a pas lieu. Il ne s'agit pas d'une augmentation, mais de maintenir ce poste à fr. 10'000.--.

Au vote, l'amendement de M. G. Perfetta est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et six abstentions).

Compte 9522 Secteur animation
Proposition d'amendement à fr. 427'800.-- de M. G. Perfetta

M. G. Perfetta indique que cet amendement a pour but de conserver un poste existant en 2017 et de maintenir le budget alloué à Animai. Animai est un festival cher aux Veveysannes et Veveysans. C'est l'exemple type de ce que peut faire un service jeunesse. Si l'on devait juger combien vaut tout ce qui est fait bénévolement durant ce festival, cela coûterait beaucoup plus cher. Peut-être qu'une réorganisation est en cours, peut-être y a-t-il

une volonté de gérer d'une autre manière les postes d'animateurs notamment, mais laissons pour l'instant le budget alloué en 2017 inchangé pour 2018 afin que les effectifs de ce secteur notamment, comme dans plein d'autres secteurs, travaillent dans de bonnes conditions et pas sous une certaine pression.

M. C. Bussy remarque qu'il n'est pas possible de faire un amendement global parce que sinon cela voudrait dire qu'on pourrait dépenser tout cet argent dans les téléphones, par exemple, ce qui n'est évidemment pas du tout le but visé par cet amendement. Par rapport à Animai, il ne s'agit en aucune manière de réduire les prestations, de remettre en cause ce festival ou de mettre sous pression le secteur animation et jeunesse. Il s'agit d'avoir une réflexion sur la manière dont ce festival est mené. Face à cette réflexion, on se rend compte qu'il est non seulement possible d'avoir une prestation qui soit identique, mais probablement même meilleure, plus constructive, plus intelligente, raison pour laquelle le groupe socialiste soutient les propositions de son municipal.

M. F. Vallotton estime que ce qui a été dit au sujet d'Animai est absolument faux. Le climat est délétère, on ne sait même pas si Animai aura lieu en 2018. Les attaques systématiques à l'encontre de ce festival emblématique risquent de le faire disparaître. C'est en tout cas ce que pensent les gens qui tournent autour. Cette descente aux enfers aura un résultat et ne pas soutenir Animai est à son avis une chose assez grave.

M. L. Girardin répond que le climat n'est en aucune manière délétère au sein du service animation. Bien évidemment, lorsqu'on pose un certain nombre de questions, qu'on demande de réfléchir à ce que l'on fait, à la manière dont on le fait, à l'action de la politique publique que l'on mène, parfois cela peut déstabiliser les collaborateurs. Un certain nombre de choses vont se mettre en place, mais il ne peut que confirmer très clairement qu'Animai aura bien lieu l'année prochaine. La question reste ouverte pour 2019, l'enjeu étant de pouvoir continuer le festival, là aussi sous une autre forme puisque son emplacement sera celui de la Fête des Vignerons. Il faudra trouver une manière de le faire perdurer, parce que c'est un festival qui a toute son importance au sein de notre ville.

M. A. Gonthier remarque que lorsqu'on doit réfléchir, se poser la question de changer ses habitudes, cela prend du temps et de l'énergie. Si l'on veut que le service jeunesse se réinvente et revienne à la pointe, il faut lui donner le temps de le faire. Si on veut que la réflexion englobe tout le personnel, tous les salariés du service jeunesse et peut-être aussi les gens avec lesquels ces salariés travaillent, cela va prendre du temps, raison pour laquelle il faut maintenir l'ensemble des postes et le budget tel qu'ils étaient en 2017.

M. G. Perfetta propose, puisqu'il n'est pas possible d'augmenter un poste général, plusieurs amendements aux postes suivants :

Compte 9522.3011	Traitements du personnel : Proposition d'amendement à fr. 202'500.--
Compte 9522.3012	Salaires du personnel auxiliaire : Proposition d'amendement à fr. 46'500.--
Compte 9522.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
Compte 9522.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
Compte 9522.3050	Assurances accidents et maladie : Proposition d'amendement de + fr. 11'800.--
Compte 9522.3653.01	Animai : Proposition d'amendement à fr. 56'500.--

Au vote, les amendements de M. G. Perfetta sont refusés à une très large majorité (quelques avis favorables et quatre abstentions).

Compte 9523.3011 Gingko – Traitements du personnel
Proposition d'amendement à fr. 385'000.-- de M. G. Perfetta

M. G. Perfetta souhaite augmenter ce poste de fr. 40'000.--, ce qui aurait une influence aussi sur les postes liés. Le but est de maintenir le budget au même niveau qu'en 2017 afin de réfléchir à une éventuelle réorganisation et de laisser la possibilité d'engager des personnes.

M. L. Girardin répond que cette diminution est due à des modifications au niveau du personnel, pas à une diminution des postes de travail. La Municipalité demande de refuser cet amendement.

Au vote, l'amendement de M. G. Perfetta est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et deux abstentions).

Charges et revenus par direction

La parole n'est pas demandée.

Charges et revenus par nature

La parole n'est pas demandée.

M. Ph. Herminjard donne les chiffres définitifs du budget 2018 :

• Charges	Fr. 150'955'500.--
• Revenus	Fr. 149'818'700.--
• Déficit présumé	Fr. 1'136'800.--

Mme C. Gigon remarque que le budget, tel que présenté par la Municipalité et amendé par la commission des finances, n'est pas le budget que le groupe socialiste espérait. Sa proposition de 6 points d'augmentation du taux d'imposition n'ayant pas été suivie, il estime la proposition actuelle comme étant la moins mauvaise. Le compromis trouvé par les services, la Municipalité et la grande majorité des membres de la commission des finances, et donc de la majorité des groupes politiques, a été âprement discuté, avec pas moins de 24 heures de séances pour la seule commission des finances. C'est un effort partagé entre la population et les services de la Ville, sans que des prestations d'importance ne soient touchées au quotidien. C'est là l'ambition première du PS. Le groupe socialiste continue à demander que les services et la Municipalité se dotent d'outils d'analyse et de projection financières et organisationnelles de pointe afin de gérer les deniers publics de manière nuancée et pointue. Le groupe socialiste opte pour une position pragmatique, il ne vend pas du rêve, comme certains peuvent être. Il n'est pas vraiment heureux non plus, mais en acceptant ce budget tel qu'amendé par la commission des finances et en encourageant le Conseil à l'adopter, il estime se montrer responsable en continuant à défendre les intérêts des habitants et des travailleurs de notre commune.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts soutiendra ce budget tel qu'amendé. Même s'ils sont bien conscients que la situation financière n'est pas évidente, il n'était pas évident non plus de voter ce budget. Il a fallu faire des concessions, mais force est de constater que pour l'instant il faut aller dans cette direction. Le jour où les finances iront mieux, on pourra peut-être prendre d'autres décisions.

M. Ch. Ming remercie le service des finances, les employés communaux, les chefs de services, qui ont dû faire des efforts pour arriver à un tel budget. Malheureusement, nous ne sommes pas aux 1,2 millions d'économies qui avaient été annoncés, même si on n'en est pas loin. Pour lui, économies et hausse d'impôts devaient former un paquet gagnant. Ce n'est pas le cas, raison pour laquelle il se voit contraint de refuser ce budget.

M. S. Molliat tient une nouvelle fois à saluer le travail de la Municipalité, mais aussi de la commission des finances, qui a passé des heures sur ce budget. Il avait dit au début de la discussion que le groupe Vevey Libre voterait ce budget sous réserve d'importantes modifications. Il y a eu beaucoup de propositions, les amendements ont été majoritairement refusés ; il n'y a donc pas eu d'importantes modifications. Dès lors, Vevey Libre acceptera ce budget.

M. B. Schobinger invite le Conseil à refuser ce budget. Nous demandons aux Veveysans de faire un effort de trois points d'impôts. On attendait des mesures d'économies et de coupes dans les mêmes proportions. Il y a un équilibre à trouver qui n'a pas été fait. C'est la raison pour laquelle il invite la Municipalité à remettre l'ouvrage sur le métier, à continuer sur la piste des économies qu'on a pour une fois pu entendre de la part de la Municipalité, ce qui est déjà un progrès par rapport aux années précédentes, mais qui n'est pas suffisant aux yeux de l'UDC.

M. G. Perfetta remarque que le Conseil est arrivé au terme de l'examen de ce budget 2018. Grand soulagement pour toutes celles et ceux qui n'attendaient que cela depuis que le dépôt du préavis. Décroissance-Alternatives ne les a pas aidés à atteindre rapidement ce but en déposant un nombre important d'amendements. Ces amendements étaient de plusieurs types, Certains visaient à maintenir le service réel à une population en croissance, sans dégrader les conditions de travail du personnel communal, dans des domaines tels que la culture, la jeunesse, les structures d'accueil ou le sport. Certains proposaient d'autres façons de « faire des économies » : faut-il continuer à polluer le ciel nocturne pour une hypothétique attraction de chalands ? Faut-il continuer à promouvoir un « développement » dont la définition a bien des chances de devenir aussi obsolète que notre plan général d'affectation ? Enfin, celui concernant les frais de gérance découlait d'une stricte orthodoxie budgétaire, qui veut que l'on ne mette pas au budget des montants sciemment erronés. Ces différences n'ont guère importé à la majorité de cette assemblée, qui a refusé les uns comme les autres, alors même que le déficit annoncé est minime, et l'autofinancement nettement supérieur à celui qui était l'objectif municipal en début de législature. La Municipalité, appuyée par les passionnés du 1,2 millions d'économies et de l'équilibre budgétaire, a ainsi édifié une digue qui a tenu bon, transformant ce Conseil en chambre d'enregistrement des décisions municipales. Le débat sur l'acte qui définit les axes de la politique communale pour toute l'année 2018 a été verrouillé. Il y a là une forme de mépris pour le débat démocratique de la part des partis représentés à l'exécutif. Décroissance-Alternatives était entré en matière avec l'espoir, ténu, de bouger quelques lignes. Force est de constater que cela n'a pas été le cas. Ce budget n'est définitivement pas celui de Décroissance-Alternatives ; le groupe va donc le refuser.

M. M Rizzello indique que le PDC est toujours partagé face à ce budget. Il salue les efforts qui sont faits, les amendements qui ont été acceptés et surtout ceux qui ont été refusés, mais il estime que les efforts entrepris par la Municipalité peuvent et doivent continuer. Dès lors, le libre choix a été laissé aux membres du groupe par rapport au vote. En sa qualité de membre de la commission des finances, il se dit en faveur de ce budget, malgré la hausse d'impôts. Mais c'est à nouveau pour saluer les efforts qui ont été faits pour 2018.

Mme la Syndique remarque que Vevey souffre d'un déficit structurel, c'est un fait avéré. Les longs débats que nous avons eus l'ont prouvé, que ce soit au sein de la Municipalité, de la commission des finances ou du Conseil. Les produits ne couvrent pas les charges, la marge d'autofinancement est insuffisante. Les raisons à cette situation sont multiples. De nombreuses augmentations de charges, sinon la majorité, sont liées à des causes externes à l'administration communale. Cette situation n'est pas propre à Vevey, elle est malheureusement partagée par de nombreuses autres communes vaudoises. La Municipalité tente de contenir ce déficit sans impacter de manière disproportionnée la délivrance des prestations. Sa marge de manœuvre est étroite. Un effort très important a été mené sur les charges que la commune maîtrise directement. En dépit de ces efforts, qui seront poursuivis dans le moyen terme, il n'existe pas de solution miracle pour rétablir une situation structurellement stable. La proposition municipale, agissant autant sur les charges que sur les produits, est équilibrée. Ce travail a été fait en toute transparence avec les services dans un premier temps, avec la commission des finances dans un 2^{ème} temps. Les économies de l'ordre 1,1 millions et l'augmentation de 3 points de l'impôt permettent à la Municipalité de présenter un budget qui tend à l'équilibre. Cette construction budgétaire équilibrée permettra d'avoir un autofinancement positif, de continuer à investir et finalement de conserver nos prestations. Refuser ce budget, ou en modifier de manière conséquente l'équilibre, amènera la Municipalité à devoir prendre d'autres mesures, autant sur l'axe des produits que sur l'axe des charges. Les prestations seront alors directement concernées, les charges reportées par le Canton ne pouvant être réduites. La Municipalité recommande donc de voter le budget 2018 tel qu'amendé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair au sujet des conclusions du préavis municipal. **Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que ces conclusions sont adoptées telles qu'amendées par 38 voix contre 32 (huit abstentions).** Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis municipal N° 20/2017 de la Municipalité, du 23 octobre 2017, sur le budget communal pour 2018,
- VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2018, qui présente les résultats suivants :

Charges	Fr. 150'955'500.--
Revenus	Fr. 149'818'700.--
Déficit présumé	Fr. 1'136'800.--

M. E. Rivier remercie le Conseil pour ce vote et remarque que M. G. Altermath a présenté son 28^{ème} et dernier budget. Elaborer ce budget a été un stress constant dès le mois de janvier. Nous sommes en pensée avec tous les collaborateurs de la Direction des finances qui ont participé de façon hyper dynamique à ce processus durant toute l'année. Merci d'applaudir chaleureusement M. G. Altermath en ce jour particulier. (*Applaudissements nourris de l'assemblée*)

12. Rapport sur demande d'un crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey (2017/P21)

Rapporteur : Mme Danièle Kaeser

Mme D. Kaeser tient en préambule à attirer l'attention sur deux points qui lui paraissent importants. Aussi bien le concept directeur, la zone réservée, les plans de quartier, le PDCom que le PGA entreront en vigueur uniquement après adoption par le Conseil communal. Ils pourront faire l'objet de référendums. La Municipalité se propose de créer un site internet ad hoc. Interactif, il permettra la recherche de documents, la participation active et réactive de tous les citoyens pendant tout le processus. La commission a émis le vœu que ce site externe soit intégré au site de la Ville dès que possible. D'autre part, elle dépose un amendement visant à réduire

le budget général des études liées à la révision du PDCom et du PGA à fr. 1'205'000.--. La raison en est la diminution de la moitié du budget prévu pour le collaborateur interne qui sera externalisé pour cette étude. Le poste figure déjà au budget communal, il ne peut donc pas paraître deux fois.

M. J. Christen présente un petit film qui illustre la stratégie d'aménagement du territoire telle que préconisée par la Municipalité, façonnée en tenant compte des spécificités de notre ville. L'aménagement du territoire est une thématique sensible dans chaque commune, plus particulièrement à Vevey depuis quelques années. Le débat autour du plan partiel d'affectation Cour aux marchandises, refusé par la population veveysanne le 12 février de cette année, a soulevé plusieurs problèmes liés à la planification territoriale de la commune, notamment dans le quartier de Plan-Dessus. La Municipalité estime nécessaire de redéfinir une perspective générale du développement du territoire veveysan qui soit largement partagée. Il s'agit donc d'établir une vision globale. Cette vision sera concrétisée dans la mise à jour du plan directeur communal, préalable nécessaire à la révision du plan général d'affectation et à toute planification réglementaire.

M. P. Bertschy demande pour quelle raison l'avenue de Gilamont fait partie des coteaux de Charmontey et pas de Plan-Dessus alors que, dans le plan directeur précédent, elle faisait partie de Plan-Dessus. Que se passera-t-il si les délais qui nous sont proposés, par rapport notamment à la zone réservée, ne sont pas respectés ? Combien d'années va-t-on faire attendre les propriétaires pour qu'ils puissent élaborer et poursuivre leurs projets ? Quand aura lieu le vote sur la zone réservée ?

M. J. Christen indique que la question des quatre cadrans a été largement discutée au sein du service. On est parti du principe qu'il fallait se baser sur le plan directeur communal précédent, sur lequel figuraient ces quatre cadrans, avec une délimitation de la Veveyse et de la voie CFF. Dans tous les cas, d'un cadran à l'autre, il faudra bien sûr tenir compte de ce qui se passe à côté, de la même manière qu'il faudra tenir compte des communes voisines. Diviser cette approche du PGA en quatre parties ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir de vision d'ensemble. Que se passe-t-il si les délais qui ont été annoncés concernant la zone réservée ne sont pas respectés ? Pour sa part, il compte bien respecter ces délais. Mais il faut savoir que cette mesure de zone réservée est une mesure conservatoire, comme la décision qui a été prise de mettre en attente les PPA. C'est le Conseil communal qui sera amené à trancher cette question-là. S'il devait y avoir des recours et des procédures, la zone réservée et la mise en attente sont maintenues tant que ces procédures et recours n'ont pas abouti et n'ont pas été tranchés. La Municipalité souhaite soumettre le concept directeur au Conseil communal au printemps 2019. C'est au moment où le Conseil aura adopté ce concept directeur que nous pourrons lancer le coup d'envoi pour des plans de quartier et que ces plans de quartier mettront un terme progressivement à ces zones réservées, que ce soit pour les projets Nestlé ou Retraites Populaires. Mais nous n'allons pas attendre le printemps 2019 pour commencer l'élaboration de ces planifications avec nos partenaires. Ils seront associés à la démarche. On pourrait tout à fait imaginer que ces partenaires soient prêts à mettre à l'enquête leurs plans de quartier quelques mois après l'adoption du concept directeur. Pour ce qui est de l'amendement de Mme D. Kaeser, il n'y a pas de différence notable entre les budgets 2017 et 2018. La différence se situe avec les comptes 2016, parce qu'effectivement il y a eu des engagements entre 2016 et 2017, que le Conseil a d'ailleurs validés, notamment celui du chef de projet dans le domaine de l'aménagement du territoire. En avril 2017, un géographe, chargé d'assister le chef de projet, a été engagé pour une année comme renfort temporaire du service. Son salaire figure dans les salaires du personnel auxiliaire, et non pas dans les salaires fixes. Dans les faits, l'auxiliaire géographe assistait principalement dans son travail le chef de projet pour la révision du PDCom et du PGA. On s'est rendu compte qu'un contrat de deux ans était nécessaire étant donné la masse de travail importante. Il a donc été proposé à la Municipalité que l'enveloppe salariale, qui correspond à un contrat de deux ans pour l'auxiliaire géographe, soit intégrée dans le crédit d'étude relatif à la révision des PDCom et PGA. Il a paru plus cohérent d'engager cet auxiliaire, qui était déjà en place, plutôt que de passer par une démarche de recrutement alors qu'on avait une personne sous la main qui avait déjà entamé un travail non pas sur le PDCom et le PGA, mais sur un certain nombre de réflexions en matière d'aménagement du territoire. Sur le plan comptable, on comptabilise le salaire de l'auxiliaire géographe sous le compte 351.3012 et on compense ce coût salarial en revenus par le compte 351.4361.03 « remboursement de traitements et de charges sociales ».

Mme M. Moya aurait souhaité obtenir une liste détaillée des documents (plans, etc.) qui vont résulter des différentes études.

M. J. Christen ne peut évidemment pas donner de réponse immédiate. La question est-elle de savoir si ce sera rendu public et de quelle manière ou est-ce qu'elle souhaite avoir une information qui serait jointe au procès-verbal de la prochaine séance ?

Mme M. Moya précise qu'il s'agit d'une liste des travaux effectifs, des résultats concrets (cartographies, etc.), de tout ce qui va être réalisé concrètement et qui sera couvert par le budget que nous allons voter ce soir. Il ne s'agit pas d'une information, mais d'une liste détaillée.

M. P. Bertschy pense que M. J. Christen fait preuve d'une certaine naïveté par rapport aux délais. Evidemment qu'il y aura des recours, des oppositions, évidemment que cela va aller au tribunal, qu'il y aura un vote populaire. Le délai n'est donc pas réaliste. Par rapport à Gilamont, il ne se dit pas du tout satisfait de la réponse de M. J. Christen. C'est une rue qui a beaucoup changé et où il y a actuellement un très gros projet, celui de la parcelle TUSA. Pourquoi cette parcelle-là ne serait-elle pas concernée par rapport aux deux autres, situées à Plan-Dessus ? Il n'est pas possible de faire un amendement à ce sujet puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude, mais il souhaiterait que l'avenue de Gilamont fasse clairement partie de Plan-Dessus jusqu'à la voie du train. Il n'y a pas de raisons de pénaliser deux parcelles et de donner des cadeaux à la troisième.

Mme I. Jerbia habite l'avenue de Gilamont. C'est une des avenues de notre ville où il y a encore un potentiel de développement énorme. Or, on est en train de la densifier sans aucune vision précise de ce que l'on souhaite pour cette avenue, qui est une pénétrante de notre ville. Certes, nous avons besoin de logements, mais pas à n'importe quel prix. Sortir l'avenue de Gilamont de Plan-Dessus lui fait penser qu'il y a un intérêt à laisser des projets partir à tout va. Le projet TUSA est clairement un projet qui n'est pas réfléchi, qui n'est pas dans une vision globale de ce quartier.

Mme D. Kaeser ne demande évidemment pas de licencier un collaborateur. Mais il a été clairement dit lors de la commission que ce poste ne se retrouverait pas dans le budget. Elle a demandé à la commission des finances si les postes avaient été augmentés. On lui a répondu que le nombre de postes n'avait pas changé. Ce poste figure dans deux budgets différents, ce qui peut vraiment porter à confusion.

M. A. Gonthier se dit sur le principe d'accord avec M. P. Bertchy. Ces cadrans sont en partie une construction de l'esprit, une simplification, voire un simplisme. C'est vrai que le quartier de Gilamont a certainement plus à voir avec Plan-Dessus, malgré la coupure de la Veveyse, qu'avec le quartier qui se situe au-dessus du coteau. Par contre, utiliser ce problème pour parler de la parcelle TUSA lui semble juste être à côté de la plaque. Sauf erreur, le blocage des grands projets ne concerne que les mises à l'enquête à venir, depuis le moment où la zone réservée a été décrétée. Or, TUSA a été mis à l'enquête il y a une année déjà. Donc, même si la zone réservée s'appliquait à Gilamont, le projet TUSA aurait déjà dépassé le stade où il serait concerné. Concernant la question du salaire du collaborateur, il ne se dit pas convaincu que l'explication donnée par M. J. Christen ait clarifié les choses. Les fr. 95'000.-- qui sont prévus en 2018 pour ce poste ne peuvent pas être au 3012 dans le budget 2018 vu que ce poste est de fr. 85'100.--. Donc, à son avis, le budget que nous avons voté ne comprend pas ce poste et nous l'intégrons par ce préavis au budget 2018, comme si on avait fait un crédit supplémentaire. Idem pour 2019. Ce poste n'est donc pas financé par une double source, contrairement à ce qu'on a pu croire lors du débat sur le budget communal. Mais il faudrait être extrêmement clair à ce sujet, sans quoi il est évident que si on fait une erreur de plume ce soir, on va licencier quelqu'un.

M. B. Schobinger rappelle qu'il avait été dit que la zone réservée devait être votée par le Conseil communal. Est-ce toujours le cas ? On a beaucoup parlé de la dimension de cette zone réservée. Pour sa part, il a peur que si les projets sont d'un coup figés sur Plan-Dessus, les promoteurs se réfugient sur Plan-Dessous, la Vieille ville ou Charmontey.

M. A. Vallotton rappelle qu'en 2015, le Canton de Vaud a enfin publié ses cartes de dangers (crues, glissements de terrain, chutes de pierres, etc.). Récemment, le Canton a communiqué sur cette problématique, notamment sur le fait que ces dangers devaient être intégrés dans les PGA. Ces études, qui sont relativement coûteuses, sont-elles comprises dans le budget qui nous est présenté ce soir ?

Mme I. Jerbia indique que le projet TUSA, si ce n'est effectivement pas un sujet à débattre ce soir, sert d'exemple. L'avenue de Gilamont est une zone extrêmement propice à la densification et il faut rester vigilant. Elle aimerait que M. J. Christen explique clairement pourquoi l'avenue de Gilamont a été retirée de Plan-Dessus et quelle est la vision pour cette avenue ?

M. S. Ansermet pense que les documents que demande Mme M. Moya seront produits dans le cadre des commissions, puisque ces différents plans d'affectation seront soumis à des commissions. Il ne souhaite pas se prononcer sur le périmètre de la zone réservée, mais rappelle qu'il y a d'autres moyens de contrecarrer des projets nouveaux qui iraient à l'encontre des planifications futures. La Municipalité peut opposer un moratoire, limité dans le temps, et mettre ainsi des projets en veilleuse. Le budget qu'on nous propose est à son avis insuffisant. Pourquoi ? Dans la communication Syndics Riviera Info, on lit, concernant l'agglomération Rivelac, que sur la base d'une première réflexion, les municipalités de la Riviera ont confirmé le statut d'agglomération en novembre 2017, ce qui implique au minimum d'établir un plan directeur intercommunal. Voilà encore une couche de plus et cette couche de plus va coûter quelque chose. Les frais seront partagés avec d'autres communes, mais il aimerait connaître la position de M. J. Christen sur ce point.

M. J. Christen rappelle que le Conseil devra se déterminer sur la question de la zone réservée. Il est évident que quelqu'un qui souhaiterait qu'on sorte le plus rapidement possible de la zone réservée n'a aucun intérêt à faire opposition. Il a intérêt au contraire à ce que le processus avance. M. A. Gonthier a parfaitement raison. La décision de la Municipalité d'entamer ce processus de mise en attente des plans d'affectation et d'instauration de zones réservées est largement postérieure à la mise à l'enquête du projet TUSA. Aujourd'hui, si on optait pour un autre découpage que celui du plan directeur communal 1997, si nous décidions de mettre Gilamont avec Plan-Dessus et que ce secteur fasse partie de la zone réservée, cela n'aurait aucune conséquence pour le projet TUSA. Pour ce qui est de la carte des dangers naturels, il ne peut répondre à cette question, mais se renseignera. Que se passe-t-il si tout à coup il y a des projets d'une certaine importance dans d'autres secteurs de la ville ? Nous avons effectivement deux outils à disposition. On peut repartir dans une démarche de zone réservée pour un autre cadran de la ville. C'est théoriquement possible, mais extrêmement peu probable. Il y a bien un projet à Plan-Dessous, mais on a des contacts avec les propriétaires et a priori ceux-ci ne souhaitent pas anticiper les choses. Ils ont intégré cette idée de concept directeur et lanceront leur processus de plan d'affectation dès lors que le concept directeur aura été établi. On peut aussi faire valoir l'art. 77 LATC, qui permet effectivement à la Municipalité de bloquer un projet et d'établir elle-même un plan de quartier ou un plan partiel d'affectation. C'est ce qui s'est passé pour la halle Inox ; cela a permis de corriger le projet et de conserver un aspect public à cette construction. Mais cet article 77 laisse moins de temps que la zone réservée, raison pour laquelle la Municipalité a préféré l'outil de la zone réservée. Il ne peut pas le dire aujourd'hui quel sera l'avenir de l'avenue de Gilamont. C'est tout ce processus qui permettra de le définir. S'il disait aujourd'hui comment les choses vont se passer, cela voudrait dire que tout aurait déjà été dessiné ; le Conseil communal n'aurait alors rien à dire et tout cela ne servirait à rien.

Mme I. Jerbia rappelle que si elle a donné l'exemple de la parcelle TUSA, c'est pour montrer qu'il n'y a aucune vision et qu'on est en train de faire des choses un peu n'importe comment. La parcelle TUSA, c'est 112 appartements, sans aucun espace vert. La police des constructions n'est pas respectée. On court à la catastrophe si on ne donne pas une vision précise à ce quartier et si on n'inclue pas cette avenue dans Plan-Dessus.

M. B. Schobinger réitère sa question de savoir si le Conseil votera sur la zone réservée et, si oui, dans quel délai.

M. S. Ansermet aimerait savoir s'il est bien vrai qu'on doit encore, parallèlement ou après toutes ces procédures, s'adonner à l'élaboration d'un plan directeur intercommunal.

Mme D. Kaeser rappelle qu'il a été dit que le premier cadran étudié serait Plan-Dessus, puis la Vieille ville, Plan-Dessous et en dernier les coteaux de Charmontey. C'est donc le dernier cadran qui sera étudié. Est-ce que la CAT, ou lorsqu'on étudiera tout ce processus, pourra modifier ces cadrans ou pas ?

M. J. Christen admet que la situation de la parcelle TUSA est effectivement malheureuse. On peut faire le reproche à la Municipalité de ne pas avoir entamé ce processus plus tôt, mais aujourd'hui, en l'état de la législation, nous ne pouvons strictement rien faire ; on n'a aucune marge de manœuvre. A l'époque, on ne pouvait pas refuser à un propriétaire de mettre à l'enquête un projet qui est conforme. Le premier projet n'était pas du tout celui d'aujourd'hui. On a énormément travaillé pour contraindre les propriétaires à l'améliorer. Dans l'hypothèse où il y aurait des projets qui viendraient à se développer dans ce secteur-là, on pourrait effectivement actionner l'art. 77 LATC ou décider d'élargir la zone réservée. La zone réservée sera soumise au Conseil communal probablement dans le courant de l'année prochaine. C'est la même procédure que pour un plan partiel d'affectation. Les planifications intercommunales feront l'objet d'une autre démarche. Il y a des réflexions en cours actuellement sur le projet d'agglomération. Les municipalités concernées ont décidé de poursuivre cette démarche, même s'il y avait quelques réticences chez certains. Le plan directeur intercommunal et tout ce qui tourne autour du projet Agglo devra faire l'objet d'un financement ultérieur. Si l'amendement de Mme D. Kaeser est accepté, il n'y aura pas de licenciement, parce qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée. Cette personne sait donc qu'elle devra quitter son poste. Nous avons dans le budget du personnel auxiliaire un montant qui nous permettrait de puiser dedans. Le problème, c'est que si on puise dans ce compte, on aura des difficultés pour financer d'autres petits travaux d'auxiliaire. Si l'amendement est accepté, on risque donc d'être dans une situation compliquée. On a régulièrement besoin d'auxiliaire. On s'est par exemple rendu compte que plus de la moitié des procédés de réclame et des enseignes publicitaires dans la ville ne sont pas conformes. L'inventaire a été fait par des étudiants et on va pouvoir régulariser les choses petit-à-petit. A noter que ces enseignes ne sont facturées qu'une seule fois et qu'il n'y a donc pas eu une perte pour la commune qui s'étend sur de nombreuses années. Il y a des terrasses aussi qui n'ont pas été annoncées et qu'il faut régulariser. Cela n'était pas possible par le passé parce que nous n'avions pas le personnel pour le faire et c'est indispensable de le faire, ne serait-ce qu'au nom de l'égalité de traitement.

Mme D. Kaeser réitère sa demande de savoir si la définition des cadrans telle qu'elle a été imaginée est figée ou si la CAT, ou les services, peuvent les modifier.

M. J. Christen va regarder dans quelle mesure il y a un sens à ce qu'on modifie ces cadrans. Il n'est pas complètement obstiné, il a entendu le message qui a été passé ce soir, notamment pour le secteur de Gilamont. Il va devoir vérifier si effectivement il y a une cohérence à intégrer ce secteur à Plan-Dessus. C'est plus compliqué pour la zone réservée, parce qu'elle a été mise à l'enquête et cela ne justifierait pas aujourd'hui forcément de compléter cette zone réservée, ou du moins faudrait-il qu'on puisse le justifier auprès de l'Etat. Il doit examiner si cela a un sens et si c'est possible, mais aujourd'hui il peut dire que, dans son esprit, les choses ne sont pas figées. Si elles le sont par des contraintes légales, il n'y pourra rien par contre.

M. S. Ansermet constate qu'il y a manifestement un problème dans cette zone-là et que Charmontey vient en dernière priorité. Serait-il possible de remonter cette zone en 2^{ème} priorité ?

M. J. Christen indique que dans l'hypothèse où cela n'aurait pas de sens d'intégrer ce secteur à Plan-Dessus, on pourrait effectivement imaginer se donner comme priorité les coteaux de Charmontey. Mais aujourd'hui, à part le projet TUSA, les coteaux de Charmontey ne sont pas du tout un secteur où il y a des possibilités de construction. Le seul projet actuel de PPA ne prévoit pas une densification, mais une redistribution des endroits où l'on peut construire pour préserver une villa qui a un intérêt patrimonial. On va réexaminer la question du secteur de Gilamont pour voir quelle est la meilleure solution à prendre. Ce qu'il peut prendre comme engagement, c'est de venir devant le Conseil lors de la prochaine séance pour dire quel est l'aboutissement de ces réflexions.

M. A. Gonthier remarque que ce que dénonce notamment Mme I. Jerbia, à savoir le manque de perspective globale d'aménagement dans ce quartier, c'est ce que Décroissance-Alternatives a dénoncé à propos de Savoie et de la Cour aux marchandises, mais que le Conseil n'a pas voulu entendre, c'est ce qu'on a dénoncé, sans rien pouvoir faire, à propos du quartier Jardins cœur de ville qui s'est construit exactement dans les mêmes conditions que le projet TUSA, sans PPA, sur la base du plan général d'affectation obsolète qui permet normalement l'industrie, mais aussi du logement avec des normes extrêmement vagues et assez élevées. Il n'y a donc rien de nouveau en la matière. Il faut distinguer la zone réservée, qui a sa propre définition territoriale, et la définition des futures aires de travail pour l'élaboration du plan directeur. Mais quoi qu'on fasse, même si on intègre l'avenue de Gilamont à Plan-Dessus pour l'élaboration du concept directeur, le début des travaux pour ce premier cadran est prévu pour septembre 2019. Il peut encore éventuellement y avoir des choses qui se construisent à Gilamont, mais pour TUSA, ce sera bien trop tard.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de Mme D. Kaeser est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et plusieurs abstentions). **Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et une quinzaine d'abstentions),** comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis municipal n° 21/2017, du 23 octobre 2017, concernant la demande d'un crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey,
- VU les interpellations de M. Serge Ansermet le 3 avril 2003 « Plan directeur communal : 5 ans après, où en est-on ? », de M. Vladimir D'Angelo et al. le 27 avril 2006 « Bilan du Plan directeur 1997 - Programme de réalisation », de Mme Christiane Lavanchy le 2 mai 2013 « Quelle direction pour le Plan directeur ? », de M. Alain Gonthier le 12 mars 2015 « Densification, une notion à préciser », ainsi que de Mme Nana Sjöblom et M. Antoine Dormond le 9 mars 2017 « Quel avenir pour les projets urbanistiques à Vevey ? »,
- VU les motions de M. Serge Ansermet le 11 février 2002 « Révision du Plan d'extension et de son règlement », de M. Eric Gavin le 9 mars 2006 « Densification et grands projets : pour une vision d'avenir au profit de tous les Veveysans », ainsi que de MM. Alain Gonthier et Antoine Dormond le 13 mars 2017 « Plan général d'affectation et Plan directeur communal, où en êtes-vous ? »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de classer les interpellations et motions susmentionnées ;
2. de procéder à la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey ;

3. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'300'000.- pour la réalisation des études du Concept directeur, du Plan directeur communal et des quatre Plans d'affectation concernés (Plan-Dessus, Plan-Dessous, Vieille ville et Charmontey) ;
 4. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
 5. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 130'000.- pendant 10 ans.
- 13. Rapport sur réponse au postulat de M. Serge Ansermet « Caisse de pension des employés : désinvestir des énergies fossiles » (2017/RP15)**

Rapporteur : M. Yvan Luccarini

M. Y. Luccarini tient en préambule à présenter ses excuses pour le retard apporté à ce rapport, retard dû à un problème de désorganisation personnelle, fort heureusement temporaire. Il veillera à l'avenir à ce que cela ne se reproduise pas. Il rappelle que la commission a émis le vœu « que la Municipalité intervienne lors d'une prochaine assemblée générale des délégués de la CIP pour proposer et débattre d'un désinvestissement progressif des secteurs à haute intensité carbone. Ceci afin de favoriser des investissements respectueux du climat avec les fonds destinés à financer les rentes futures des assurés, tout en réduisant les risques financiers potentiels à long terme ».

M. S. Ansermet pense que la déception est compréhensible après la lecture du préavis. En fait, la Municipalité ne répond à rien ; elle renvoie le problème à la CIP et les 4/5^{ème} de la réponse municipale correspondent au texte de la caisse de pensions. Plus décevant encore, la Municipalité refuse toute intervention dans le sens du postulat. Il espère que ce soir elle annoncera que, réflexion faite, elle accepte le vœu de la commission et qu'elle interviendra dans ce sens lors de la prochaine assemblée générale. Parce que c'est précisément pour pérenniser le financement de la caisse qu'il faut intervenir et étudier la possibilité de sortir de ce secteur à risques qu'est celui des énergies fossiles. Les arguments en faveur d'un désinvestissement de ce type d'énergie sont abondants.

M. B. Schobinger souscrit sur le fond, mais pas sur la forme, à ce postulat. Le problème, c'est contraindre la caisse de pensions et ses organes dirigeants à désinvestir. Il voit là un potentiel conflit de prérogatives. C'est la raison pour laquelle il se rallie au vœu de la commission, qui invite la Municipalité à intervenir lors de l'assemblée générale de la CIP pour mettre en avant ce problème et faire en sorte que ses dirigeants prennent les meilleures décisions quant à l'avenir du financement de la caisse de pensions et l'avenir des finances des retraités.

Mme la Syndique peut comprendre que le Conseil soit déçu. Mais il faut bien comprendre que la commune est un employeur parmi d'autres employeurs, dans une assemblée générale, avec des représentants des employeurs, mais aussi des employés. La dernière assemblée générale avait bien d'autres sujets à traiter, raison pour laquelle la Municipalité n'a pas souhaité faire cette demande à ce moment-là. Par contre, elle a écrit à la CIP pour lui faire part de ces questionnements. C'est effectivement la réponse de la CIP qu'elle a transcrit, parce qu'elle n'a que très peu de compétences en la matière et qu'il est difficile d'expliciter à un Conseil d'administration ce qu'il doit faire puisque cela fait partie de ses propres prérogatives. La Municipalité entend et comprend toutefois les interrogations de M. S. Ansermet. Elle s'est renseignée par rapport à la demande faite lors de la dernière séance. Nous avons eu la confirmation que Retraites populaires a effectué un test de compatibilité climatique, tel que proposé par l'Office fédéral de l'environnement, mais pour une autre caisse de pensions qu'ils ont sous gérance. Les investissements étant comparables, les résultats pourraient être transférables à la CIP. Ces résultats ne sont pas communiqués automatiquement, leur diffusion étant de la compétence du Conseil d'administration. Après avoir pris connaissances de tous les différents éléments, la Municipalité s'engage aujourd'hui à déposer une interpellation, dans le sens du vœu émis par la commission, lors de la prochaine assemblée générale de la CIP.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président propose de voter sur la base du rapport de la commission. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que ces conclusions sont refusées par 36 voix contre 31 (quatre abstentions). **Ce sont donc les conclusions du préavis municipal qui sont adoptées**, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis municipal 15/2017, du 8 juin 2017, concernant la réponse au postulat de M. Serge Ansermet « Caisse de pension des employés communaux : désinvestir des énergies fossiles »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

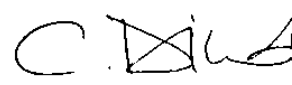
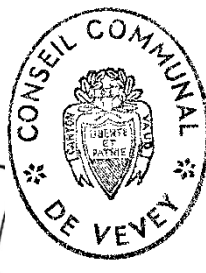

d'accepter la réponse au postulat de M. Serge Ansermet « Caisse de pension des employés communaux : désinvestir des énergies fossiles » et de considérer celui-ci comme réglé.

Etant donné l'heure tardive, le solde des points à l'ordre du jour est reporté à la séance du 1^{er} février 2018. M. le Président lève la séance à 22h45. Celle-ci est suivie d'une verrée servie à la cave de l'Hospital.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Pierre Butty
Président

Carole Dind
Secrétaire



Annexe : ment. (1)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Budget 2018

Conseil communal Vevey 7.12.2017

- Budget 2017: budget de transition
- Comptes 2016: fortement déficitaires
- Programme de législature: atteindre l'équilibre budgétaire (Règlement sur la comptabilité des communes Art 2: principes de gestion)
- Objectifs: trouver CHF 4 mios
- Méthodologie: augmenter les revenus
+ rechercher des économies

Budget 2018

Conseil communal Vevey 7.12.2017

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Total des charges	CHF 150'903'400	CHF 146'812'800	CHF 141'952'071.77
Total des revenus	CHF 149'818'700	CHF 143'782'200	CHF 136'149'269.05
Excédent de charges	CHF 1'084'700	CHF 3'030'600	CHF 5'802'802.72
Autofinancement	CHF 8'490'600	CHF 5'511'200	CHF 3'764'266.31

Budget 2018

150'903'400	CHARGES	REVENUS	150'903'400
44'155'200	30 Autorités et personnel	40 Impôts	78'836'000
23'520'000	31 Biens, services, marchandises	41 Patentes, concessions	1'055'000
2'255'800	32 Intérêts passifs	42 Revenus du patrimoine	11'499'600
42'283'700	35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	43 Taxes, émoluments, produits des ventes	15'347'300
26'406'500	36 Aides et subventions	44 Parts à des recettes cantonales	1'700'000
2'510'900	39 Imputations internes	45 Participations et remboursements de collectivités publiques	38'623'800
141'132'100	38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	46 Autres participations et subventions	50'100
1'329'300	33 Amortissements	49 Imputations internes	2'510'900
8'442'000		48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	196'000
		EXCEDENT DE CHARGES	1'084'700
9'771'300			1'280'700

Autofinancement = 8'490'600

POINTS MARQUANTS DU BUDGET 2018 par rapport au budget 2017

Les charges augmentent de CHF 4'090'600.—

- * 30 Autorités et personnel (masse salariale) + CHF 2'389'900.—
+ 11.37 postes EPT, dont 9.58 partiellement financés par des tiers
- * 33 Amortissements + CHF 497'900.—
nouveaux crédits d'investissements votés entre fin 2016 et 5 octobre 2017
- * 36 Aides et subventions + CHF 1'236'000.—
ouverture de 3 nouvelles UAP

Les revenus augmentent de CHF 6'036'500.—

- * 40 Impôts + CHF 2'546'000.—
augmentation du taux d'imposition de 73 à 76 (+ 3 points)
- * 45 Remboursements de collectivités publiques + CHF 3'387'200.—
REVE + péréquation financière

Budget 2018

Conseil communal du 7.12.2017

- **Rapport de la COFI**

– Charges	CHF 150'925'800 .-
	Y compris les amendements acceptés par la COFI
– Revenus	CHF 149'837'400 .-
– Déficit présumé	CHF 1'088'400 .-
	(0,72 % des charges)

Différence de CHF 3'000 avec le budget de
la Municipalité

Budget 2018

Conseil communal du 7.12.2017

- Conclusion: équilibre budgétaire respecté

Message

Nous appelons de nos vœux que dans la discussion qui va suivre cet équilibre soit maintenu, ce qui implique par principe que toute nouvelle augmentation souhaitée se compense par une diminution de charge équivalente